



*Avec le soutien financier de la Commission européenne*

## **PARTENARIAT STRATEGIQUE AIMF – COMMISSION EUROPEENNE**

SGA n°DCI-NSAPVD/2015/356-788



### **ETUDE SUR LA LOCALISATION DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD) AU CAMEROUN**

**Plaidoyer pour la prise en compte des positions des Autorités Locales**

**RAPPORT FINAL**

Octobre 2017

## RESUME EXECUTIF

La localisation de l'Agenda 2030 signifie non seulement l'intégration des Objectifs de Développement Durable (ODD) dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques et des stratégies de développement local, mais surtout la prise en compte par les Gouvernements centraux des besoins et des attentes des Autorités locales durant l'élaboration de ces politiques. Elle ne signifie pas seulement des outils et des mécanismes pour la mise en œuvre et la surveillance efficace des politiques de développement au niveau local, mais aussi de mettre les priorités, besoins et ressources des territoires et de leurs peuples au centre du développement durables.

C'est à ce niveau que la recherche pour les outils et les stratégies pour localiser les ODD est essentielle pour la conception, la mise en œuvre et l'optimisation de la réussite de l'Agenda 2030 pour le développement durable. C'est fort de ces considérations que l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF), dans le cadre du Partenariat stratégique AIMF-Commission Européenne 2015-2020, a initié l'étude sur la localisation des ODD dans certains Etats membres au rang desquels le Cameroun.

Basée sur l'approche de « référentiel », l'étude sur la localisation des ODD au Cameroun montre que l'Agenda 2030 à travers les moyens qu'il charrie, est perçu comme opportunité dans un contexte national marqué par un double choc sécuritaire et des matières premières. Ce double choc tend en effet, à travers les énormes qu'il entraîne, à annihiler l'atteinte des objectifs de développement national et local fixés bien avant l'adoption de l'agenda 2030 et qui sont du reste en cohérence avec lui.

En effet, s'agissant particulièrement du développement local, l'étude montre que la politique de décentralisation qui en est le référentiel sectoriel, est à 94,44% en cohérence avec les 17 ODD de l'ONU, et à 62% avec leurs cibles. Ce taux d'ancrage aurait pu être relevé si le droit positif applicable aux Communes n'était pas limitatif envers certains aspects de l'agenda 2030 pourtant « subsidiarisables » au niveau local, comme ceux relatifs aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, dans un contexte où la volonté politique place l'économie numérique démocratisée comme un pilier de l'émergence du pays.

Malgré ce fort taux d'ancrage de la décentralisation à la fois dans l'agenda 2030 et dans les stratégies gouvernementales, force est de constater que dans la dynamique d'appropriation nationale des ODD enclenchée depuis 2016 sous la houlette du Gouvernement, et en liaison avec le Système des Nations Unies, la prise en compte des Autorités locales est marginale dans le plan d'opérationnalisation des ODD 2016-2020, et ses éléments consubstantiels que sont le plan de financement et le dispositif de suivi-évaluation des ODD.

Aussi, pour remédier à cette situation paradoxale, les recommandations suivantes sont formulées :

## **Au Gouvernement de :**

1. **Intégrer** les Maires dans le plan d'opérationnalisation des ODD, comme groupe-cible des actions de renforcement des capacités des acteurs de mise en œuvre des ODD 2030, compte tenu du fort ancrage de leurs attributions avec l'agenda 2030 ;
2. **Prendre** en compte le Centre de Formation à l'administration municipale de Buéa dans les groupes-cibles des actions relatives à la vulgarisation et à l'appropriation des ODD, en vue d'outiller continuellement les agents municipaux en matière d'ODD;
3. **Revoir** la composition des Comités Départementaux de Suivi des investissements dont les missions vont être étendues aux ODD, en vue d'y intégrer tous les maires du département dans le comité départemental concerné, compte tenu du fait que le département est leur niveau de tutelle et pour la mutualisation des expériences ;
4. **Procéder à** la relecture des décrets fixant les modalités d'exercice des compétences transférées par l'Etat aux Communes, en vue de relever le niveau d'exercice de certaines compétences, conformément à leurs dispositions légales originelles, afin d'étendre les attributions des maires à d'autres cibles ODD pertinentes pour le niveau local. C'est le cas, à titre d'illustration, de la compétence relative à la création des écoles primaires et maternelles par les Communes qui est limitée par le décret à la construction et équipement des salles de classes ;
5. **Relever** la représentativité des Maires dans les Comités de Suivi de l'exécution des investissements dont les missions vont s'étendre aux ODD, de manière à ce qu'au niveau du Comité départemental, tous les maires du département y siègent, et au niveau du Comité National, les dix Présidents des antennes régionales de l'association des Communes et Villes Unies du Cameroun y soient intégrés, en sus du Président national de ladite association, compte tenu de la faible prise en compte actuelle des autorités locales dans lesdites instances et le fort taux d'ancrage des attributions municipales dans la mise en œuvre des ODD.

## **Au Parlement et au Gouvernement**

6. **Procéder** à la relecture et à l'amendement conséquent de la loi N°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes, en vue d'intégrer dans les compétences transférées aux Communes, d'autres matières dont l'exercice au niveau local est pertinent pour atteindre d'autres cibles prioritaires de l'agenda 2030 et dont la localisation est limitée par la loi en vigueur. C'est le cas notamment des cibles relatives aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, dans un contexte où l'Etat fait de l'économie numérique, le pilier de l'émergence.

7. **Revoir**, en vertu du principe d'autonomie qui leur est reconnues, les dispositions de la loi sur le régime financier de l'Etat et ses textes d'application, qui limitent la possibilité aux Maires d'ouvrir des comptes dans les banques, en vue de favoriser l'accès direct des autorités locales à diverses sources de financement privés et extérieurs des programmes et projets locaux de développement durable.

#### **Au Gouvernement et aux PTF (PNUD, Banque Mondiale, UE, etc.)**

8. **Appuyer** l'association des Communes et Villes Unies du Cameroun et ses antennes territoriales, dans la mise en place de tout un plan d'opérationnalisation des ODD au niveau local, dont l'actualisation des Plans Communaux de Développement ne sera qu'une articulation, compte tenu de la faible prise en compte des communes dans le plan gouvernemental d'opérationnalisation des ODD 2016-2020n ce qui permettra de toucher d'autres groupes cibles importants comme les Comités Villegeois de Développement, les comités locaux de gestion de l'eau, les associations culturelles, etc.
9. **Mettre en place** un guichet de financement des programmes et projets locaux issus de l'actualisation des PCD aux ODD, placé de préférence comme établissement public de l'association des Communes et Villes Unies du Cameroun, afin de permettre notamment aux partenaires étrangers, de financer directement les actions de développement local durable initiées par les autorités locales ;
10. **Appuyer** l'association Nationale des Communes et Villes Unies et ses antennes régionales et départementales, dans le Développement d'un système autonome de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des programmes et projets locaux de développement durable qui découleront de l'actualisation des plans communaux de développement aux ODD;
11. **Accompagner** l'Association des Communes et Villes Unies du Cameroun, dans l'actualisation de son Programme de Formation aux Métiers de la Villes, afin de l'arrimer aux thématiques de l'agenda 2030.

#### **Au Conseil National de la Décentralisation et administrations concernées**

12. **Développer** un Indice de Développement Local Durable ou arrimer l'outil existant, le cas échéant, en vue de favoriser le suivi et l'évaluation de l'opérationnalisation des ODD au niveau local./-

## **SIGLES ET ACRONYMES**

<b>AFD</b>	Agence Française de Développement
<b>AIMF</b>	Association Internationale des Maires Francophone
<b>BM</b>	Banque Mondiale
<b>CAC</b>	Centimes Additionnels Communaux
<b>CEMAC</b>	Communauté Economique et Monétaire de l’Afrique Centrale
<b>CIRCOD</b>	Comité Interministériel de la Coopération Décentralisée
<b>CISL</b>	Comité Interministériel des Services Locaux
<b>CONAFIL</b>	Comité National des Finances Locales
<b>CT</b>	Compétence Transférée
<b>CTD</b>	Collectivités Territoriales Décentralisées
<b>CVUC</b>	Communes et Villes Unies du Cameroun
<b>DGD</b>	Dotation Générale de la Décentralisation
<b>DNCP</b>	Document National de Contextualisation et de Priorisation des Objectifs de Développement Durable pour le Cameroun
<b>DSCE</b>	Document de Stratégie pour la Croissance et l’Emploi
<b>FCFA</b>	Franc de la Communauté Francophone d’Afrique
<b>FEICOM</b>	Fonds Spécial d’Equipeement et d’Intervention Intercommunale
<b>FMI</b>	Fonds Monétaire International
<b>MINATD</b>	Ministère de l’Administration Territoriale et de la Décentralisation
<b>MINEFOP</b>	Ministère de l’Emploi et de la Formation Professionnelle
<b>MINEPAT</b>	Ministère de l’Economie de la Planification et de l’aménagement du Territoire
<b>MINFI</b>	Ministère des Finances
<b>MINJEC</b>	Ministère de la Jeunesse et de l’Education Civique
<b>MINPROFF</b>	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille
<b>ODD</b>	Objectif de Développement Durable
<b>OMD</b>	Objectif du Millénaire pour le Développement
<b>ONU</b>	Organisation des Nations Unies
<b>PNDP</b>	Programme National de Développement Participatif
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>SPM</b>	Services du Premier Ministre
<b>SNU</b>	Système des Nations Unies
<b>RGS</b>	Rapport Global-Sectoriel
<b>RG</b>	Référentiel Global
<b>RS</b>	Référentiel Sectoriel
<b>UA</b>	Union Africaine
<b>UE</b>	Union Européenne

## Liste des Tableaux

<b>Tableau 1 :</b>	<b>Priorités thématiques issues des consultations nationales pour l’agenda post 2015</b>	<b>10</b>
<b>Tableau 2 :</b>	Cibles contextualisés par ODD au niveau central	30
<b>Tableau 3 :</b>	Cibles priorisées par ODD au niveau central	31
<b>Tableau 4 :</b>	ODD et cibles localisables dans le domaine du développement économique local	34
<b>Tableau 5 :</b>	ODD et cibles localisables dans le domaine du développement sanitaire local	34
<b>Tableau 6 :</b>	ODD et cibles localisables dans le domaine du développement social local	35
<b>Tableau 7 :</b>	ODD et cibles localisables dans le domaine du développement éducatif local	36
<b>Tableau 8 :</b>	ODD et cibles localisables dans le domaine du développement culturel local	36
<b>Tableau 9 :</b>	ODD et cibles localisables dans le domaine du développement sportif local	37
<b>Tableau 9</b>	Rapports cibles contextualisées au niveau central et cibles localisables par ODD	10

## Liste des Figures

<b>Figure 1 :</b>	<b>Spatialisation de l’ancrage de la décentralisation dans la Vision 2035</b>	<b>28</b>
<b>Figure 2 :</b>	Spatialisation des actions du plan d’opérationnalisation des ODD dans quelques ministères sectoriels	40

# Sommaire

<b>RESUME EXECUTIF</b> .....	
<b>SIGLES ET ACRONYMES</b> .....	i
<b>Liste des Tableaux</b> .....	ii
<b>Liste des Figures</b> .....	ii
<b>Introduction générale</b> .....	1
1. Contexte et justification .....	1
2. Objectifs de l'étude .....	2
3. Résultats attendus/Livrables.....	3
4. Approche méthodologique .....	3
4.1. Aspect contractuel .....	3
4.2. Aspect technique .....	3
5. Limites/Contraintes .....	5
<b>Revue de la littérature nationale sur les ODD 2030</b> .....	7
1. Le contenu de l'agenda 2030 adopté par l'ONU.....	7
1.1. Les 17 ODD adoptés par l'ONU .....	7
1.2. Principes de mise en œuvre des ODD .....	7
2. Enjeux des ODD pour le Cameroun.....	8
2.1. Les ODD comme opportunité de mobilisation des ressources .....	8
2.2. Les ODD comme opportunité pour rattraper les OMD 2015 en retard .....	9
<b>Présentation du Cameroun et de ses politiques de développement</b> .....	12
1. Présentation du Cameroun.....	12
1. Milieu physique et humain .....	12
1.1. Milieu physique .....	12
1.2. Milieu humain .....	13
1.3. Organisation politique et administrative du Cameroun .....	13
1.4. Données socio-économiques .....	16
2. Les politiques et stratégies de développement du Cameroun.....	17
2.1. Les politiques et stratégies de développement national.....	17
2.2. La politique sectorielle de développement local au Cameroun .....	19
<b>Etat des lieux de la déclinaison nationale de l'Agenda 2030 au Cameroun</b> .....	29
1. Bilan de la contextualisation et de la priorisation des ODD au Cameroun .....	29
1.1. Les ODD et cibles contextualisés .....	29
1.2. Les cibles priorisés par ODD au Cameroun .....	30
2. Ancrage de la politique de décentralisation dans l'agenda 2030.....	31

2.1.	Aspect général des ODD localisables.....	31
2.2.	Situation des ODD localisables par domaine de développement local au Cameroun .....	33
2.3.	Constat général sur le Rapport Global-Sectoriel décentralisation-Agenda 2030.....	37
	<b>Appréciation de la prise en compte des Autorités locales dans le dispositif national ODD.....</b>	<b>39</b>
1.	Prise en compte des Maires dans le plan d’action du gouvernement .....	39
1.1.	Présentation du plan d’opérationnalisation des ODD 2016-2020.....	39
1.2.	Constats .....	40
2.	Prise en compte des Maires dans le mécanisme de financement des ODD.....	41
2.1.	Présentation du plan de financement des ODD au Cameroun.....	41
2.2.	Constats.....	41
3.	Prise en compte des Maires dans le mécanisme de suivi-évaluation des ODD.....	42
3.1.	Présentation du mécanisme de suivi-évaluation des ODD.....	42
3.2.	Constats .....	43
	<b>CONCLUSION GENERALE : Recommandations pour le plaidoyer des Maires.....</b>	<b>44</b>
	<b>Bibliographie .....</b>	<b>47</b>
	<b>ANNEXES.....</b>	<b>49</b>

## **Introduction générale**

### **1. Contexte et justification**

Les Etats membres des Nations Unies ont adopté le 25 septembre 2015 l'Agenda 2030 pour le développement durable. Un plan d'action universel et transformateur pour les personnes, la planète et la prospérité, qui inclut dix-sept (17) objectifs et 169 cibles qui vont servir de cadre pour la mise en œuvre des actions de développement et de lutte contre la pauvreté au cours des 15 prochaines années. A travers cet agenda, les États membres se sont engagés à éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes, à lutter contre les inégalités, à construire des sociétés pacifiques, inclusives et résilientes, en s'assurant de l'avenir de la planète et le bien-être des générations futures.

De même, la communauté internationale ambitionne de voir tous les objectifs et cibles de l'Agenda 2030 se concrétiser au profit de toutes les nations et de tous les peuples et à tous les niveaux de développement durable. L'on s'interroge, à juste titre, sur la démarche méthodologique ainsi que les institutions à mettre en place pour garantir l'atteinte des objectifs aussi ambitieux. La réponse à cette préoccupation est sans nul doute la participation des territoires, l'action et le leadership local afin de fédérer toutes les énergies autour de ces défis de développement.

La localisation de l'Agenda 2030 signifie non seulement l'intégration des Objectifs de Développement Durable (ODD) dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques et des stratégies de développement local, tout en mettant les territoires au centre, mais surtout la prise en compte par les gouvernements centraux des besoins et des attentes des autorités locales durant l'élaboration de ces politiques. Elle ne signifie pas seulement des outils et des mécanismes pour la mise en œuvre et la surveillance efficace des politiques de développement au niveau local, mais aussi de mettre les priorités, besoins et ressources des territoires et de leurs peuples au centre du développement durable. Dès lors, la recherche pour les outils et les stratégies pour localiser les ODD est essentielle pour la conception, la mise en œuvre et l'optimisation de la réussite de l'Agenda 2030 pour le développement durable.

C'est fort de ces considérations, que lors de la 85<sup>ème</sup> réunion du Bureau de l'AIMF tenue à Brazzaville en mars 2017, il a été décidé de créer un cinquième groupe de plaidoyer, « localiser les ODD ». Ce groupe de plaidoyer est présidé par Monsieur Armand Béouindé, Maire de Ouagadougou et Président de l'Association des Municipalités du Burkina Faso. Il va dans le même modèle que les précédents qui avaient été lancés dans le cadre du Partenariat Stratégique AIMF-Commission Européenne 2015-2020 signé le 28 janvier 2015 entre Mme Anne HIDALGO, Présidente de l'AIMF et M. Neven MIMICA, Commissaire européen au

développement. Ledit partenariat, convient-il de l'indiquer, vise à mettre en œuvre les recommandations issues de l'Assemblée Générale de Kinshasa, à savoir : renforcer le rôle et la place des Maires, créer les conditions qui favorisent une démarche commune de tous les acteurs du développement, et veiller à une meilleure prise en compte des problématiques et des positions des Autorités locales par les décideurs nationaux, régionaux et mondiaux.

La présente étude sur la localisation des ODD notamment au Cameroun, s'inscrit dans le cadre des activités de ce groupe de plaidoyer « localiser les ODD », dont la première réunion de cadrage s'est tenue le 7 octobre 2017 à Ouagadougou. Son questionnement central est: Que faire pour garantir la prise en compte effective des gouvernements locaux dans la planification du développement au niveau national et régional ? Comment les autorités locales peuvent-elles être mieux intégrées dans la programmation, le suivi et le financement des ODD ? Dans quels organes est-il nécessaire d'améliorer leur représentation pour que cela soit le cas ?

## 2. Objectifs de l'étude

L'objectif général de l'étude est de procéder à une identification des principaux axes de plaidoyer des autorités locales dans les pays francophones d'Afrique, en vue de garantir une localisation efficiente des ODD.

De façon spécifique, l'étude vise à :

- faire la revue des documents existants dans le pays sur la localisation des ODD ;
- dresser un bref bilan de la décentralisation ;
- présenter les mécanismes de suivi et le bilan de mise en œuvre des OMD (2000-2015) et diagnostiquer la prise en compte des positions des Autorités locales dans ces mécanismes ;
- identifier les mécanismes actuels de mise en œuvre, de suivi et de financement des ODD au niveau national (incluant la liste des administrations responsables, éventuelles unités en charge du suivi et de la coordination, contacts) ;
- apprécier le niveau de prise en compte des territoires dans la planification du développement au niveau central (expériences de deux à trois ministères sectoriels) ;
- diagnostiquer la prise en compte des Autorités locales dans les mécanismes actuels : sont-elles consultées ? selon quelle périodicité et via quels canaux ? participent-elles à un comité de pilotage national ? y a-t-il eu des évolutions par rapport aux mécanismes de suivi et de mise en œuvre des OMD ?
- faire des propositions de recommandations pour le plaidoyer des maires.

### 3. Résultats attendus/Livrables

Il est attendu à la fin de l'étude, un rapport final présentant les résultats ci-après :

- une brève revue de la littérature existante au niveau national sur la localisation des ODD est présentée ;
- les mécanismes de suivi et de mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement et diagnostic de la prise en compte des positions des Autorités locales dans ces mécanismes sont indiqués ;
- les mécanismes actuels de mise en œuvre, de suivi et de financement des ODD au niveau du pays incluant la liste des administrations responsables, éventuelles unités en charge du suivi et de la coordination, contacts sont indiqués ;
- la spatialisation du programme d'action du gouvernement central dans quelques ministères sectoriels est présentée, le cas échéant ;
- une analyse comparative du degré d'implication et de participation des gouvernements locaux dans les organes de coordination et de pilotage est présentée ;
- une proposition de recommandations pour le plaidoyer des maires ou des gouvernements locaux est soumise.

### 4. Approche méthodologique

#### 4.1. Aspect contractuel

Pour la réalisation de l'étude, l'AIMF a lancé un Appel à candidatures internationales qui a abouti à la sélection comme Expert scientifique et technique de l'étude pour le Cameroun, de Monsieur MINTYA René Daniel, Tel. +237 6 50 89 58 8, courriel : renedan@live.fr. La lettre de mission de l'AIMF lui a été signée le 20 septembre 2017, pour un délai initial de réalisation de l'étude de deux mois. L'expert scientifique a rendu le rapport final le 16 octobre 2017, après avoir pris part à la réunion de cadrage du groupe de plaidoyer qui s'est tenue du 5 au 7 octobre 2017 à Ouagadougou.

#### 4.2. Aspect technique

Sur le plan technique, la démarche s'est basée sur l'approche de « référentiel » propre à l'analyse *cognitive* des politiques publiques qui s'est développée notamment en France au cours des vingt dernières années. L'approche d'analyse par le *référentiel*, comme le souligne le Dictionnaire des politiques publiques, conçoit les politiques publiques non pas seulement comme le lieu où une société donnée, *construit son rapport au monde*, et donc les représentations (Visions et stratégies) qu'elle se donne pour comprendre et agir sur le réel tel

qu'il est perçu<sup>1</sup>. Autrement dit, « *pour comprendre la conduite des politiques publiques et notamment ses changements, ce sont les processus liés à la construction des référentiels, des processus éminemment conflictuels, qu'il s'agit d'étudier* »<sup>2</sup>.

Les auteurs distinguent ainsi deux types de référentiel de politique publique : le référentiel global (RG) et le référentiel sectoriel (RS). Le référentiel global, comme l'indique si bien Pierre Müller, est une représentation générale autour de laquelle vont s'ordonner et se hiérarchiser les différentes représentations ou politiques sectorielles d'une société<sup>3</sup>. Le référentiel sectoriel quant à lui, est une représentation d'un secteur, d'une profession ou d'une discipline donnée dans la société. Il s'en suit ce que l'on appelle le Rapport Global-Sectoriel (RGS) qui permet de rendre compte de l'articulation d'un référentiel sectoriel par rapport au référentiel qui est en vigueur dans une société de façon globale<sup>4</sup>.

Le choix de l'approche par le référentiel dans le cadre de la présente étude de localisation des ODD au Cameroun, se justifie pour deux raisons. D'abord, parce que l'Agenda 2030, dans un monde *globalisé en voie d'institutionnalisation* qu'on pourrait dire confirmée<sup>5</sup>, est éminemment une politique publique, c'est-à-dire « *un programme d'action, en principe cohérent, propre à une ou plusieurs autorités publiques ou gouvernementales* »<sup>6</sup>. Il est précisément le référentiel mondial de développement durable auquel tous les Etats du monde ont souscrit, y compris le Cameroun, le 25 septembre 2015 à New-York au siège de l'ONU.

Ensuite, parce que le Cameroun, comme bien d'autres pays francophones d'Afrique, s'est doté depuis la fin de la première décennie des années 2000, d'un référentiel global de son développement à long terme qui est la Vision 2035 et son scénario central qu'est le DSCE 2010-2020. Le DSCE qui est le référentiel de l'action gouvernemental jusqu'en 2020 a bien été structuré à partir notamment des OMD 2015 adopté par l'ONU en l'an 2000 et dont les ODD 2030 ne sont que le prolongement. En outre, la Vision 2035 et le DSCE 2010-2020, intègrent la décentralisation comme le référentiel sectoriel du développement local.

De ce point de vue, rechercher la localisation des ODD au Cameroun en vue de la prise en compte optimale des autorités locales dans l'appropriation gouvernementale des ODD, revient à établir une triangulation du rapport global-sectoriel, entre l'agenda 2030 (référentiel mondial de développement), et le mécanisme gouvernemental des ODD structuré à partir de

---

<sup>1</sup> Dictionnaire des politiques publiques, 3<sup>ème</sup> Ed., SciencesPô Les Presses, Paris, 2010, page 555.

<sup>2</sup> Daniel Kübler et Jacques de Maillard, *Analyser les politiques publiques*, PUG, Grenoble, 2009, page 171.

<sup>3</sup> Pierre Müller, *Les politiques publiques*, 10<sup>ème</sup> Ed., PUF, Paris, page 57.

<sup>4</sup> Daniel Kübler et Jacques de Maillard (2009), *Analyser les politiques publiques*, Grenoble, PUG, page 172.

<sup>5</sup> Voir Yves Schemeil, *Introduction à la science politique*, 3<sup>ème</sup> Ed., SciencesPô Les Presses, Dalloz, Paris, 2015, pages 536-537.

<sup>6</sup> *ibid*, page 219

la Vision 2035 et le DSCE (référentiel global de développement national). Ce qui permet de mettre en exergue des axes de cohérence et de rupture, le cas échéant, de la localisation des ODD dans le pays et de formuler des recommandations susceptibles de meubler le plaidoyer des Maires sur le sujet à l'intention notamment du Gouvernement et des partenaires.

C'est dire que la collecte des données s'appuie essentiellement sur les documents officiels notamment le Document National sur la Contextualisation et la Priorisation des ODD pour le Cameroun, adopté le 18 septembre 2017 au cours d'un atelier organisé par le MINEPAT, en liaison avec le SNU. Ce rapport a permis d'avoir des informations sur la déclinaison au niveau central des ODD, le plan d'action gouvernemental pour la mise en oeuvre desdits ODD, son plan de financement et le mécanisme de suivi-évaluation y afférent. Les rapports de l'ONU et du PNUD mis à la disposition du Consultant par l'AIMF, ont permis d'avoir des données exhaustives sur la formulation des 17 ODD et leurs 169 cibles. Les compétences transférées par l'Etat aux Communes et leurs cibles d'action respectives ont été isolées à partir de la loi N°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes, et ses textes d'application notamment les décrets du Premier Ministre fixant les modalités d'exercice des compétences transférées par l'Etat aux Communes. Bien d'autres documents officiels et ouvrages ont été consultés pour les besoins de la cause (Cf. Bibliographie).

## 5. Limites/Contraintes

L'Expert scientifique et technique avait souhaité de soumettre les recommandations de l'étude aux autorités locales dans le cadre d'un atelier regroupant, outre le Président National des CVUC, les dix Présidents Régionaux des CVUC, les Maires des Communes membres de l'AIMF, et les représentants des Services du Premier Ministre, du MINATD, du MINEPDED et du MINEPAT, un responsable de la Communauté Urbaine de Douala où l'approche budget-programme au niveau local est opérationnel. Soit environ un atelier de 25 à 30 participants au maximum. Mais c'était sans compter avec le coût de réalisation d'une telle activité qui va bien au-delà de l'enveloppe consentie pour la réalisation de l'étude.

Qu'à cela ne tienne, les recommandations de l'étude ont été soumises au Vice-Président des CVUC et Maire de la Commune de Ngoulemakong, qui a le mérite d'avoir contribué à la réalisation de la Stratégie Nationale de la Décentralisation en cours d'examen par qui de droit. En outre, le rapport a été soumis à la relecture des responsables de la Communauté Urbaine de Douala en charge, sur le plan technique, du Groupe de plaidoyer « finances locales ».

Au demeurant, cette contrainte n'est pas de nature à remettre en cause la validité scientifique et technique du rapport, au regard de la méthode scientifique utilisée, de l'atelier de

validation des résultats de l'étude qui est prévu dans le cadre du Groupe de plaidoyer, et de la nature même de l'étude (élaborer le contenu d'un plaidoyer à l'intention des Maires).

Après avoir passé en revue la littérature existante au Cameroun sur les ODD, le rapport aborde les résultats proprement dits de l'étude suivant trois entrées. La première entrée plante le décor en faisant une présentation générale du Cameroun et de ses politiques de développement. Elle vise à donner les clés de compréhension du contexte dans lequel les ODD sont domestiqués, en vertu du principe onusien qui veut que chaque pays s'approprie les ODD en fonction de son contexte. La deuxième entrée fait l'état des lieux de l'appropriation des ODD au Cameroun. Elle met en exergue la perception et les enjeux des ODD dans le pays, les ODD contextualisés et priorisés par le Gouvernement, et les ODD localisables à partir Du contingent d'attributions municipales défini par la loi N°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes. La troisième entrée aborde les aspects relatifs à l'évaluation de la prise en compte des Autorités locales dans les mécanismes de mise en œuvre des ODD, en l'occurrence le plan d'opérationnalisation des ODD, le plan de financement et le mécanisme de suivi-évaluation. En guise de conclusion générale, des recommandations susceptibles de meubler le plaidoyer des maires sont formulées par l'Expert scientifique qui a conduit l'étude.

## Revue de la littérature nationale sur les ODD 2030

La littérature existante au Cameroun sur l'Agenda 2030 est encore limitée en raison du caractère récent de l'adoption dudit agenda. Elle est exclusivement constituée par des documents officiels publiés par le MINEPAT et le PNUD au Cameroun. Dans l'ensemble, ces documents officiels évoquent le contenu de l'Agenda 2030 et les enjeux qu'il représente pour le Cameroun.

### 1. Le contenu de l'agenda 2030 adopté par l'ONU

La littérature nationale montre que l'Agenda 2030 comprend 17 objectifs et leurs cibles, auxquels sont associés des principes d'action.

#### 1.1. Les 17 ODD adoptés par l'ONU

Comme l'indique le PNUD en Action N°01/2015 (page 1), en Septembre 2015 les dirigeants du monde se sont réunis au Siège des Nations Unies à New York pour adopter un nouveau programme en matière de développement durable. Ce nouvel agenda pour 2030 comprend ODD et 169 cibles, auxquels il faut ajouter des indicateurs consolidés par le département des statistiques de l'ONU.

Dans l'ensemble, les 17 ODD 2030 ont vocation à guider la politique et le financement du développement dans le monde pour les 15 prochaines années, en commençant par un engagement historique pour éradiquer la pauvreté. Le PNUD assure le rôle essentiel d'accompagner les différents acteurs et notamment les gouvernements centraux dans la déclinaison locale de cet agenda ambitieux.

#### 1.2. Principes de mise en œuvre des ODD

Suivant le DNCP/ODD du MINEPAT (page 2) la mise en œuvre de l'agenda 2030 repose sur cinq piliers communément appelés les « principes des cinq P ». Il s'agit :

- **Peuples** : Éliminer la pauvreté et la faim, sous toutes leurs formes et dans toutes leurs dimensions. Ce principe concerne les cinq premiers ODD (Pauvreté, Faim, Santé, Education et Genre);
- **Prospérité** : Faire en sorte que tous les êtres humains aient une vie prospère et épanouissante et que le progrès économique, social et technologique se fasse en harmonie avec la nature. Ce second principe concerne les ODD 7, 8, 9, 10 et 11 (Accès à l'énergie, Croissance, Infrastructure, Inégalités, et Villes);
- **Planète** : Lutter contre la dégradation de la planète afin qu'elle puisse répondre aux besoins des générations actuelles et futures. Ce troisième principe concerne les ODD 6, 12, 13, 14 et 15 (accès à l'alimentation en eau, Modes de consommation et production, Changements climatiques, Océans, mers et ressources, et écosystèmes terrestres);
- **Paix** : Favoriser l'avènement de sociétés pacifiques, justes et inclusives, libérées de la peur et la violence. Ce quatrième principe concerne l'ODD 16 (société pacifique) ;

- **Partenariat** : Mobiliser les moyens nécessaires à la mise en œuvre de ce Programme grâce à un partenariat mondial revitalisé pour le développement durable. Ce cinquième principe enfin, concerne uniquement l'ODD éponyme (ODD 17).

A ces cinq piliers, s'ajoutent trois autres, à savoir : l'*universalité*, l'*inclusivité* et l'*intégrité*. Le principe d'*Universalité* signifie que « *tous les objectifs et leurs cibles s'appliquent à tous les pays et à tous les acteurs* »<sup>7</sup>. Autrement dit, chaque pays doit identifier les cibles qui répondent à son contexte pour répondre aux ambitions mondiales d'une part, et d'autre part, les 17 ODD concernent les gouvernements centraux et locaux, les OSC, le secteur privé, les populations, d'autre part.

Le principe d'*Intégrité* signifie que sa mise en œuvre repose sur une approche intégrée du développement durable et des synergies d'action. Le principe *Inclusivité* quant à lui, toujours selon le rapport du MINEPAT, signifie que personne ne doit être laissé de côté et l'utilisation des données agrégées doit être la règle.

## 2. Enjeux des ODD pour le Cameroun

Les ODD sont perçus par les pouvoirs publics camerounais comme une opportunité à deux niveaux : la mobilisation des ressources (i) et l'atteinte des OMD 2015 en retard (i).

### 2.1. Les ODD comme opportunité de mobilisation des ressources

Depuis quelques années, le Cameroun fait face à trois chocs exogènes. Le premier choc exogène est d'ordre sécuritaire. Il s'agit de la guerre contre la secte terroriste Boko Haram venue du Nigéria voisin que le pays mène à l'Extrême-Nord et qui a déjà fait plus de 2000 morts, et causé des pertes de points de croissance. Le deuxième choc exogène est la baisse des prix des matières premières notamment du pétrole qui a diminué les recettes internes. Le troisième choc exogène est la gestion de l'afflux massif des réfugiés qui fuient les exactions de Boko Haram, et des rebelles centrafricains dans le front Est du pays. En raison des pertes en recettes et des dépenses supplémentaires qu'ils génèrent dans les caisses de l'Etat, ces chocs exogènes mettent à mal les objectifs de développement du monde contenus dans son scénario central qu'est le DSCE 2010-2020.

Dès lors, les pouvoirs publics voient en les ODD, une opportunité d'atteindre ses objectifs de développement d'ici à 2020, grâce aux immenses moyens qu'ils charrient et qui sont de nature à réduire les effets néfastes des chocs exogènes susvisés.

Cette perception est affirmée par le Président de la République Paul BIYA en ces termes : « *si les immenses ressources des Etats sont effectivement mobilisées, alors les ODD deviendront réellement cette dynamique transformatrice du monde d'aujourd'hui en un*

---

<sup>7</sup> Rapport MINEPAT, septembre 2017, page 24

*monde de paix et de prospérité partagée* »<sup>8</sup>. Le Chef de l'Etat camerounais distingue ainsi trois types de moyens que les ODD peuvent permettre de mobiliser, à savoir :

- les moyens d'ordre politique, à travers une volonté politique constante dans le temps ;
- les moyens d'ordre financier, à travers des contributions effectives, sûres et suffisantes;
- les moyens d'ordre moral, à travers la réaffirmation et l'observation du principe d'obligation de solidarité entre les peuples.

## 2.2. Les ODD comme opportunité pour rattraper les OMD 2015 en retard

Les documents officiels consultés considèrent l'agenda 2030 comme étant un prolongement de l'agenda 2015 qui était constitué de 8 OMD. C'est à ce titre qu'au Cameroun, le bilan de la mise en œuvre des OMD 2015 (i) et les leçons apprises (ii) sont des critères majeurs de la déclinaison nationale des 17 ODD.

### 2.2.1. Le bilan des OMD 2015 comme base d'opérationnalisation des ODD 2030

Il ressort du DNCP/ODD (page 17-20), en termes de bilan des OMD en 2015 que, sur les 18 cibles des 08 OMD 2015, le Cameroun en a suivi 17 et seulement 02 cibles ont été atteintes. Il s'agit de la cible 1.c (réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim), d'une part, et de la cible 6.a (d'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/Sida et commencer à inverser la tendance actuelle), d'autre part.

Le Rapport national sur les OMD en 2015 publié par l'INS (page 21), précise en effet, que la proportion de la population vivant en-dessous du seuil de pauvreté au niveau national est passée de 40,2% en 2001 à 37,5% en 2014 enregistrant une baisse de 2,7 points sur la période. Soit bien loin de la cible qui était de situer le taux de pauvreté de à 25,3% en 2015. De même le taux de prévalence du VIH/sida est progressivement passé de 5.5% en 2004 à 3.0% en 2014.

Cette contre performance sur la mise en œuvre des OMD 2015 se justifie par le fait que le Cameroun s'est approprié les OMD dans ses politiques de développement qu'à partir de 2009, lors de l'élaboration du DSCE 2010-2020. En effet, l'appropriation des OMD avant cette période n'était pas possible parce que le pays était sous ajustement structurel du FMI et de la Banque Mondiale.

---

<sup>8</sup> S.E. Paul BIYA, extrait du discours prononcé à l'occasion de la 71<sup>ème</sup> Assemblée Générale des Nations Unies à New-York, en septembre 2016

Au demeurant, suivant le DNCP/ODD, les perspectives d'atteinte des OMD en retard à l'horizon 2020 sont bonnes (Cf. Annexe 2). D'où l'intérêt des leçons tirées de l'expérience des OMD pour la déclinaison nationale des ODD.

### 2.2.2. Les leçons apprises des OMD 2015 comme base de succès des ODD

Le DNCP/ODD (page 21-22), relève une principale force et deux faiblesses tirées des OMD 2015 dans le pays. D'abord pour la force, celle-ci concerne la capacité établie de l'INS à produire des données statistiques sur les objectifs de développement internationaux mis en œuvre dans le pays. Ceci s'est traduit notamment par la production de huit rapports nationaux, soit en moyenne un rapport tous les deux-an. Ensuite pour les faiblesses, le DNCP/ODD relève l'absence d'un cadre institutionnel et opérationnel efficace de supervision, de suivi et de redevabilité de mise en œuvre des OMD. En outre, il souligne le déficit de communication et de sensibilisation sur les OMD que ce soit au niveau central, déconcentré et décentralisé. Toutes choses n'ayant pas permis de s'appropriier lesdits OMD.

C'est en vue de corriger cette absence d'approche participative des OMD que des consultations nationales ont été initiées dans certains pays notamment le Cameroun pour formuler l'agenda post 2015. Les documents officiels consultés font état de ce que les consultations ont eu lieu du 10 avril au 04 Mai 2013 dans l'ensemble des 10 régions du pays. Elles ont intégrées les jeunes, les personnes sans emplois, les personnes sans abris, les femmes, les hommes, les personnes déplacées, les Autorités locales... Le tableau ci-dessous indique les priorités thématiques des populations.

**Tableau 1 :** Priorités thématiques issues des consultations nationales pour l'agenda post 2015

<b>Thématiques prioritaires</b>	<b>Détails significatifs</b>
<b>Education</b>	<i>« Toutes les conditions sont réunies pour un accès de tous les enfants et jeunes à des études et formations qualifiantes »</i>
<b>Santé</b>	<i>« Toutes les conditions sont réunies pour un accès de tous à des soins de santé de qualité, sans discrimination aucune »</i>
<b>Emploi</b>	<i>« toutes les conditions sont réunies pour que la grande majorité des personnes désireuses de travailler et ayant des capacités pour le faire (et notamment les femmes et les jeunes à aient des possibilités réelles d'accéder à un emploi décent, sans discrimination d'aucune nature »</i>
<b>Environnement</b>	<i>« toutes les conditions sont réunies pour une utilisation durable des ressources environnementales, avec le souci de protéger l'écosystème et assurer une croissance verte »</i>

*Source :* Rapport des consultations nationales pour l'agenda post 2015 au Cameroun, page 22

A la lumière de ce tableau et des 17 ODD adoptés par l'ONU en Septembre 2015, il y a lieu de conclure que les thématiques prioritaires des populations ont été entièrement intégrées dans l'Agenda 2030.

Au demeurant, la revue de la littérature existante au Cameroun sur les 17 ODD 2030, quoiqu'étant encore limitée, donnent des informations utiles à l'élaboration d'un état des lieux de l'appropriation des ODD dans ce pays.

## Présentation du Cameroun et de ses politiques de développement

Cette partie un focus général sur le Cameroun, et présente les politiques et stratégie de développement au niveau national et local.

### 1. Présentation du Cameroun<sup>9</sup>

#### 1. Milieu physique et humain

##### 1.1. Milieu physique

Le Cameroun (Cf. carte en annexe 3) est un pays situé en Afrique Centrale au fond du Golfe de Guinée. Sa superficie totale est de 475 650 Km<sup>2</sup> dont 97,98 Km<sup>2</sup> de superficie continentale. Il s'étend entre le 2<sup>ème</sup> et le 13<sup>ème</sup> degrés de latitude Nord d'une part, et entre le 8<sup>ème</sup> et le 16<sup>ème</sup> de longitude Est, d'autre part. Sa forme géométrique décrit ainsi un triangle rectangle dont l'hypoténuse s'étire du Lac Tchad au Golfe de Guinée sur 1500 Km et la base de l'Océan Atlantique à la frontière avec la République Centrafricaine sur 800 Km.

Le Cameroun est limité au Nord par le Lac Tchad, au Nord-Est par la République du Tchad, à l'Est par la République Centrafricaine, à l'Ouest par la République Fédérale du Nigéria et au Sud par les Républiques du Congo, du Gabon et de la Guinée Equatoriale. Son relief est dans l'ensemble contrasté avec des régions de hautes terres inégalement réparties sur le territoire et ceinturées par des plaines étroites. Ces hautes terres sont articulées autour de trois ensembles: les Monts Mandara, le plateau de l'Adamaoua et les hautes terres de l'Ouest.

Les principaux sommets sont surtout des massifs volcaniques comme le Mont Cameroun (4070 m), le Mont Manengouba (2 396 m), les Monts Bamboutos (2 740 m) et le Mont Oku (3 008 m). Ces hautes terres sont limitées au Nord et au Sud par la vallée de la Donga et la trouée de Bakossi, à l'Ouest par la cuvette de la Cross River et à l'Est par la plaine du Mbam.

L'hydrographie du Cameroun est marquée de part et d'autre du plateau de l'Adamaoua, par deux grands bassins: les bassins du Niger et du Tchad au Nord, et les bassins de l'Atlantique et du Congo au Sud. Ces bassins hydrographiques sont le marqueur des trois grandes zones climatiques du pays que sont :

- la zone équatoriale qui se caractérise par des précipitations relativement abondantes atteignant annuellement une moyenne de 2000 mm. La température moyenne se situe autour de 25 Celsius ;
- la zone soudanienne qui s'étend du septième au dixième degré de latitude Nord. La température moyenne se situe autour de 22 Celsius et le volume des précipitations autour de 1000 mm ;

---

<sup>9</sup> INS, *Annuaire statistique du Cameroun*, 2013.

- la zone soudano-sahélienne qui s'étend au-delà du dixième degré de latitude Nord, est marquée par des précipitations peu abondantes et sept mois de saison sèche.

La végétation est fortement influencée par cette diversité climatique. Elle est en effet, une mosaïque qui se dégrade au fur et à mesure que l'on passe de la forêt équatoriale du Sud à la steppe au Nord. Le sud du littoral est occupé par la mangrove et les hautes terres de l'ouest par la forêt claire. Cette diversité du cadre physique sert également de socle à la diversité humaine du pays.

## 1.2.Milieu humain

Selon les estimations du BUCREP, la population camerounaise était d'environ 22 millions d'habitants en 2014, soit une densité de 46 habitants au Km<sup>2</sup>. Cette population est majoritairement jeune, car les moins de 15 ans représentent 43%, et celle de 65 ans ou plus s'élève à 3,5%. Près de la moitié de la population vit en milieu urbain, et principalement dans les deux grandes métropoles que sont Douala et Yaoundé.

Dans l'ensemble, la population camerounaise est disséminée dans plus de 230 ethnies et 06 grands groupes ethniques, à savoir : les Soudanais, les Hamites et les Sémites qui vivent généralement dans les trois Régions septentrionales (Adamaoua, Extrême-Nord et le Nord), et les Bantous, sémi Bantous et pygmées qui vivent généralement dans les sept autres Régions du pays. L'agriculture, l'élevage et les activités du tertiaire constituent les principaux pôles d'emploi de cette population. De même que sa diversité influence fortement l'organisation politique de l'Etat.

## 1.3.Organisation politique et administrative du Cameroun

La République du Cameroun est un Etat unitaire décentralisé depuis le 18 janvier 1996. Selon J.M. Pontier (2012 : 139-156), l'Etat unitaire décentralisé signifie que l'Etat reconnaît l'existence des collectivités territoriales dotées d'une certaine autonomie, d'une part, et que l'unité nationale soit préservée, d'autre part<sup>10</sup>. Au Cameroun l'Etat unitaire décentralisé est reflété par la répartition des pouvoirs constitutionnels, et le découpage administratif et décentralisé.

### 1.3.1. Les pouvoirs constitutionnels

La Constitution du Cameroun consacre trois principaux pouvoirs : l'Exécutif, le Législatif et le Judiciaire. Le pouvoir Exécutif est exercé par le Président de la République et le

---

<sup>10</sup> Jean Marie Pontier, *Compétences locales et politiques publiques*, in Revue française d'administration, N°141, ENA, pp 139-156.

Gouvernement. Le Président de la République élu de la Nation toute entière, assure l'autorité de l'Etat. Il définit la politique de la Nation et est élu pour un mandat de sept ans, renouvelable.

Le Gouvernement quant à lui est placé sous l'autorité d'un Premier Ministre. Il est chargé de la mise en œuvre de la politique de la Nation définie par le Président de la République. En outre, il est responsable devant le Parlement.

Le pouvoir Législatif est exercé par le Parlement. Celui-ci est constitué de deux chambres : le Sénat composé de 100 sénateurs<sup>11</sup> et l'Assemblée Nationale composée de 180 députés. Le Sénat représente les Collectivités Territoriales Décentralisées. Le Parlement dans son entièreté est chargé de légiférer et de contrôler l'action gouvernementale. Le mandat des sénateurs et des députés est de cinq ans.

Le pouvoir Judiciaire est exercé par la Cour Suprême, les Cours d'Appel et les Tribunaux de Première et Grande Instances. Le Président de la République est garant de l'indépendance de la Justice. A ce titre, il préside le Conseil Supérieur de la Magistrature.

En sus de ces trois principaux pouvoirs, la révision Constitutionnelle du 18 Janvier 1996 a consacré un Conseil Constitutionnel. Celui-ci est chargé de juger de la constitutionnalité des lois. En outre, il veille à la régularité des élections présidentielles, législatives et sénatoriales, et en proclame les résultats. Quoique n'étant pas encore opérationnel, les prérogatives du conseil constitutionnel sont actuellement exercées par la Cour Suprême.

Parallèlement à ces pouvoirs constitutionnels, il y a lieu de relever l'action de plus en plus incisive des « contre-pouvoirs » tels que les organisations de la société civile, la presse (toute obédience confondue), les syndicats, et les partis politiques. A titre d'illustration, le Cameroun compte 300 partis politiques dont 07 sont représentés au Parlement<sup>12</sup>, et plus de 200 titres dans la presse écrite. La Société Civile même si elle pâtit encore d'un déficit de structuration, est de plus en plus présente dans divers secteurs et cadres de formulation et de mise en œuvre des politiques publiques dont l'appareil administratif est la clé de voûte.

### 1.3.2. Le découpage administratif

Le découpage administratif du Cameroun est régi par le décret N°2008/376 du 12 Novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun. L'article

---

<sup>11</sup> 100 sénateurs dont 70 élus au suffrage universel indirect, et 30 nommés par décret du Président de la République. Chaque Région est ainsi représentée au Sénat par 10 sénateurs.

<sup>12</sup> Sources : Annuaire statistique du MINATD, 2015, pages 115-127.

1<sup>er</sup> de ce décret affirme que le territoire national est découpé en trois types de circonscription administrative : les Régions, les Départements et les Arrondissement.

A ce jour, le Cameroun compte 10 Régions<sup>13</sup>, 58 départements et 360 arrondissements. Chaque région est constituée d'un certain nombre de départements et est placé sous l'autorité d'un Gouverneur qui assure la coordination de tous les services régionaux de l'Etat. Chaque département est constitué d'un ensemble de Communes dont les limites territoriales épousent celles des Arrondissements. Les départements sont administrés par des Préfets, tandis que les Arrondissements sont administrés par des Sous-préfets.

Les Gouverneurs de régions, les Préfets de départements et les Sous-préfets d'Arrondissement sont des hauts fonctionnaires nommés par le Président de la République. Ils représentent chacun dans son territoire de « commandement », le Président de la République, le Gouvernement et chacun des membres du Gouvernement. Ils disposent des services régis par le décret N°2008/377 du 12 Novembre 2008 fixant l'attribution des chefs de circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services.

### 1.3.3. Les Collectivités Territoriales Décentralisées

Suivant l'article 55 de la Constitution, les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) de la République sont les régions et les Communes. Les Communes et les Régions sont des personnes morales de droit public, jouissant de l'autonomie financière et administrative pour la gestion des intérêts régionaux et locaux. L'autonomie financière des CTD au Cameroun est encadrée par la loi N°2009/011 du 10 Juillet 2009 portant régime financier des collectivités territoriales décentralisées.

Suivant la loi, les Communes et les Régions s'administrent librement par des conseils élus suivant les modalités fixées par la loi. Chaque CTD dispose ainsi de deux organes : un organe délibérant (Conseil municipal pour la Commune, et Conseil régional pour la région), et un organe Exécutif (le Maire pour la Commune, et le Président régional pour la Région). Conseils régionaux pour les Régions). Les Gouverneurs assurent la Tutelle de l'Etat sur les régions (CTD), tandis que les Préfets l'assurent sur les Communes.

A ce jour, le Cameroun compte 360 Communes, pour un total de 10625 conseillers municipaux élus pour cinq ans depuis les dernières élections municipales tenues le 30 Septembre 2013. A cela s'ajoutent 14 agglomérations<sup>14</sup> ou Villes ou Communautés Urbaines.

---

<sup>13</sup> Adamaoua, Centre, Est, Extrême-Nord, Littoral, Nord, Nord-Ouest,

<sup>14</sup> Yaoundé, Douala, Kumba, Limbé, Garoua, Maroua, Ngaoundéré, Kribi, Ebolowa, Edéa, Bafoussam, Bamenda, Bertoua et Nkongsamba.

Chaque Communauté Urbaine comprend un organe délibérant (le Conseil de la Communauté Urbaine) et un organe Exécutif qui est le Délégué du Gouvernement nommé par le Président de la République. La mise en place quant à elle, des Conseils et des exécutifs régionaux est encore attendue.

#### 1.4. Données socio-économiques<sup>15</sup>

##### 1.4.1. Croissance, emploi et inflation

Depuis 2010 le Cameroun affiche des taux de croissance relativement en nette amélioration, passant de 3,3% en 2010 à 5,9% en 2015 et 4,8% en 2016. La chute du PIB depuis 2016 est due à deux grands chocs sécuritaire et pétrolier qui ont fait perdre des points de croissance à l'économie nationale.

Après une nette résilience de son économie jusqu'en 2015, grâce à sa diversification, l'on a observé des tendances inflationnistes liées à la revalorisation des prix de carburant à la pompe décidée en 2014, aux chocs sécuritaires, humanitaires et pétroliers. L'indice de prix à la consommation, suivant l'INS, est resté en-deçà du seuil de convergence qui est de 3% (2,1% en 2013, 1,9% en 2014, 2,8 en 2015, et 2,2% en 2016).

Le taux de chômage actuel du Cameroun est de 5,7% en 2014 et est essentiellement concentré dans les villes où il touche majoritairement les personnes âgées de 15-24 ans. Le taux de sous-emploi est passé de 75,8% en 2005 à 71,1% en 2007 pour remonter à 79% en 2014. Cette situation est fortement corrélée avec l'expansion du secteur informel. Il a pour caractéristique essentielles la précarité de l'emploi, les revenus dérisoires, la faible salarisation et l'absence de sécurité sociale.

L'incidence de la pauvreté est située à 37,5% en 2014, contre 39,9% en 2007. Les agriculteurs de subsistance constituant le groupe économique le plus exposé à la précarité et alimentent le taux de pauvreté nationale à hauteur de 66,1%. Les analyses de l'INS montre qu'en fonction de la résidence, le milieu rural concentre 90% des personnes vivant en dessous u seuil de pauvreté, c'est-à-dire avec moins de 931F CFA (Sources : ECAM 2014).

Malgré les avancées enregistrées dans certains secteurs sociaux, le Cameroun demeure classé parmi les pays à développement humain faible. En effet, en 2015 il a occupé le 153<sup>ème</sup> rang mondial sur 188 pays étudiés. C'est autant de faiblesses et bien d'autres que les politiques et stratégies de développement du pays tendent à réduire, en se basant notamment sur l'opportunité que représentent les 17 ODD de l'ONU.

---

<sup>15</sup> Sources : Document National de Contextualisation et de Priorisation des ODD pour le Cameroun, pages 6-11

## 2. Les politiques et stratégies de développement du Cameroun

Cette section aborde les aspects relatifs aux politiques et stratégies de développement au niveau national et local.

### 2.1. Les politiques et stratégies de développement national

Le référentiel global de développement du Cameroun, est la Vision 2035 et de son scénario central qu'est le DSCE 2010-2020.

#### 2.1.1. La Vision 2035<sup>16</sup>

Selon Helfer et Cie (2013 : 56), la Vision exprime, dans le discours managérial, la situation future à laquelle aspirent ceux qui ont la charge de la société. Pierre Müller (2013 : 56) abonde dans ce sens, en indiquant qu'elle est la représentation la plus fondamentale de ce qui est désirable dans une société donnée. La Vision 2035 du Cameroun n'échappe pas à cette perception, puisqu'elle projette l'image du Cameroun qui se redresse, rayonne et émerge dans un horizon de 25-30 ans correspondant à la période de doublement de la population. Au-delà de cet aspect démographique, le choix de l'horizon a été guidé par le souci de considérer une période suffisante pour les changements structurels. C'est le temps nécessaire à un changement de génération. Cette image fondamentale se formule de la manière suivante : « *Cameroun : pays émergent, démocratique et uni dans la diversité* à l'horizon 2035 ».

Comme indiqué dans le DSCE :

- **un pays émergent** suppose que le Cameroun est dans une ère de développement économique et social durable avec une économie forte, diversifiée et compétitive. L'industrie manufacturière est prédominante (dans le PIB et les exportations), l'intégration à l'économie mondiale est effective, le niveau de pauvreté est résiduel et le revenu par tête le classe parmi les pays à revenu intermédiaire.
- **un pays démocratique** signifie que les institutions sont stables et la séparation des pouvoirs est réelle. La justice est indépendante et repose sur une législation assainie et ajustée aux valeurs locales et au contexte économique. L'Etat camerounais est fort, régalien, catalyseur du développement économique et social, et son autorité repose sur la légitimité populaire de ses élus et la préférence au mérite dans le choix de ses cadres dirigeants. Il est respectueux des libertés individuelles et collectives. L'administration est décentralisée, bien équipée et dispose de ressources humaines motivées et compétentes.

---

<sup>16</sup> Sources : MINEPAT, Vision 2035, document de travail, février 2009, 65 pages.

- **un pays uni dans sa diversité** signifie que l'unité et l'intégration nationales sont vécues dans le respect des différences et des identités. Les valeurs telles que le patriotisme, le mérite, le respect de l'autorité, la paix, la solidarité, l'intégrité, le travail et la fierté sont les références aux comportements individuels et collectifs. Le fonctionnement de la société se fonde sur la concertation, le dialogue, la tolérance, le respect mutuel, le recours à la médiation ou à la justice. La sécurité des biens et des personnes est assurée sur toute l'étendue du territoire.

Pour s'y faire, la Vision 2035 repose sur les quatre objectifs généraux suivants : réduire la pauvreté à un niveau socialement acceptable, atteindre le stade de pays à revenus intermédiaires, devenir un nouveau pays industrialisé, et consolider le processus démocratique et renforcer l'unité nationale. A ces 04 objectifs généraux sont associés 23 cibles spécifiques (Cf. annexe 4). C'est autour de ces cibles que le DSCE 2010-2020 a été élaboré.

#### 2.1.2. Le DSCE 2010-2020<sup>17</sup>

Le DSCE 2010-2020 constitue le référentiel de l'action gouvernementale pour la première décennie de la marche vers l'horizon 2035. Il compile de façon logique l'ensemble des stratégies sectorielles devant permettre d'atteindre des objectifs précis entre 2010-2020. Ses objectifs concrets sont : porter la croissance à environ 5,5% en moyenne annuelle de 2010 à 2020, ramener le sous-emploi de 75,8% à moins de 50%, ramener la pauvreté monétaire de 39,9% en 2007 à 28,7% en 2020, et réaliser à l'horizon 2020 l'ensemble des 8 OMD 2015. Pour la réalisation de ces objectifs, le DSCE 2010-2020 est structuré autour de six secteurs, à savoir : le secteur des infrastructures, le secteur rural, le secteur de l'énergie et des services, le secteur de la santé, le secteur de l'éducation, le secteur social, et le secteur de la gouvernance.

Suite aux menaces exogènes déjà évoquées et qui ont tendance à ralentir, voire faire régresser les objectifs concrets susvisés, le Gouvernement a lancé depuis 2015 trois programmes devant permettre de se rapprocher des cibles initiales du DSCE. Il s'agit du:

- Plan d'Urgence Triennal (PLANUT) 2015-2017 adopté en 2015. L'objectif du PLANUT 2015-2017 est d'accélérer la croissance économique, en vue de se rapprocher des valeurs de référence du DSCE (5,5% en moyenne par an). D'un coût global de 925 milliards de FCFA, le PLANUT couvre prioritairement sept secteurs: l'urbain, la santé, l'agriculture et l'élevage, l'agro-industriel et le secteur routier. A ces secteurs s'ajoutent les actions

---

<sup>17</sup> Sources : Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi, Cadre de référence de l'action gouvernementale pour la période 2010-2020, Août 2009, 174 pages

relatives à l'amélioration du climat des affaires, la sécurité des grandes villes<sup>18</sup>, l'accès à l'eau potable...

- le Plan de Réponse Humanitaire. Il vise à gérer l'afflux massif des réfugiés<sup>19</sup> nigériens et centrafricains respectivement dans l'Extrême-Nord et à l'Est, suite aux exactions de la secte terroriste Boko Haram et la crise politique en République Centrafricaine. Le coût global de ce plan est estimé à 309 milliards de dollars US, sous financement attendu du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés ;
- le Plan Triennal Spécial Jeune. Il vise à rattraper les écarts observés dans la mise en œuvre du DSCE en matière d'emploi. Initié en 2016, ce plan est doté d'une enveloppe globale de 102 milliards FCFA. Il est supporté par le budget de l'Etat et consiste concrètement à : mettre en place l'Observatoire National des Jeunes, spécialiser et renforcer les capacités opérationnelles des programmes existant en faveur des jeunes, et développer les infrastructures et équipements socio-éducatifs de proximité en faveur des jeunes.

La Vision 2035 tout comme son scénario central qu'est le DSCE intègre des aspects relatifs au référentiel du développement local qu'il importe de spécifier en vue de mieux cerner leur ancrage à l'agenda 2030.

## 2.2.La politique sectorielle de développement local au Cameroun

La politique de décentralisation territoriale constitue le cadre de référence sectoriel du développement au niveau local au Cameroun. Cette option décentralisatrice de l'action publique s'articule en effet, autour des objectifs précis (i), des principes de mise en œuvre (ii) et d'un dispositif de suivi-évaluation (iii) dont les livrables disponibles donnent une idée du bilan de la mise en œuvre de la décentralisation au Cameroun (iv).

### 2.2.1. Objectifs officiels de la politique de décentralisation au Cameroun

Comme dans les autres pays africains où elle est implémentée, la décentralisation au Cameroun poursuit des objectifs dont l'enchaînement logique est précisé dans le droit positif camerounais. Ainsi, selon l'article 55, alinéa 2 de la Constitution, « *les conseils des collectivités territoriales ont pour mission de promouvoir le développement économique, social, sanitaire, éducatif, culturel et sportif de leurs collectivités* ». Dans le même ordre d'idées, l'article 3, alinéa 1 de la loi N°204/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes affirme, sans équivoque, que la Commune poursuit une mission de

---

<sup>18</sup> Notamment celles devant abriter les échéances à venir comme la Coupe d'Afrique des Nations de football de 2019.

<sup>19</sup> 1,2 millions de personnes réfugiées dans les deux régions en 2017 recensées par le HCR

développement local et d'amélioration du cadre et des conditions de vie de ses habitants. De ce point de vue, l'objectif global de la politique de décentralisation territoriale au Cameroun est de promouvoir le développement au niveau local (s'entend développement local pour les communes, et développement régional pour les régions).

L'analyse du cadre juridique montre que l'atteinte de cet objectif global, passe par deux grands objectifs spécifiques : promouvoir la gouvernance locale d'une part, et promouvoir la démocratie locale, d'autre part. Cet enchaînement logique est affirmé par les dispositions de l'article 55 alinéa 2 de la Constitution qui stipulent que les Collectivités Territoriales Décentralisées s'administrent librement par **des organes élus** et dans les conditions fixées par la loi. En outre, l'article 2, alinéa 1 de la loi N°2004/017 du 22 juillet 2004 d'orientation de la décentralisation formule de façon logique et hiérarchisée lesdits objectifs en posant que : « *la décentralisation est l'axe fondamental de promotion du développement, de la démocratie et de la gouvernance au niveau local* ». Toute chose du reste confirmée par des auteurs comme Gérard Marcou (2008), qui affirme que l'élection des Autorités locales constitue la clé de voûte de la démocratie au niveau local, et par partant du développement local.

De façon opérationnelle et suivant le législateur camerounais, la décentralisation au Cameroun **consiste en un transfert** par l'Etat aux collectivités territoriales, des compétences particulière et des moyens appropriés<sup>20</sup>. Cet objectif opérationnel intègre le fait que les Conseils des CTD doivent **exercer localement** les compétences transférées, au prorata des besoins des populations locales, via des délibérations. Parallèlement, à ces objectifs opérationnels, il y a lieu d'intégrer également le devoir pour l'Etat et d'autres acteurs **d'accompagner** ou d'appuyer stratégiquement les CTD dans l'exercice de leurs compétences, à travers divers actions (renforcement des capacités, exercice de la tutelle, encadrement normatif des compétences...).

### 2.2.2. Principes de mise en œuvre de la décentralisation au Cameroun

Le cadre juridique définit plusieurs principes de mise en œuvre de la décentralisation dont les plus saillants sont : l'autonomie administrative et l'autonomie financière. Ces deux principes sont en effet, le marqueur de la promotion de la gouvernance locale, gage du développement local.

#### 2.2.2.1.L'autonomie administrative

L'autonomie administrative reconnue aux CTD est le socle du transfert des compétences et de leur exercice au niveau local, suivant les dispositions légales qui veulent que l'Etat

---

<sup>20</sup> Article 2, alinéa 2 de la loi N°2004/017 du 22 juillet 2004 d'orientation de la décentralisation.

transfère aux CTD les matières nécessaires à leur développement économique, social, sanitaire, éducatif, culturel et sportif. En outre, les CTD gèrent leurs affaires propres (ou compétences) par des délibérations de leurs conseils (Cf. article 4, alinéa 4 de la loi d'orientation de la décentralisation du 22 juillet 2004).

Aussi, c'est dans le cadre de ce principe d'autonomie administrative que la loi a transféré aux Communes et aux Régions, sur la base du principe de subsidiarité, des compétences dans les six domaines du développement local définis par la Constitution, à savoir : le développement économique, le développement social, le développement sanitaire, le développement éducatif, le développement culturel et le développement sportif.

S'agissant particulièrement des Communes, le contingent d'attributions définit par la loi intègre 47 compétences<sup>21</sup>, qui ont été par la suite encadrées par des décrets du Premier Ministre fixant les modalités de leur exercice à la base. L'on relève une nette prédominance du domaine de développement économique avec près de 58% de l'ensemble des compétences transférées par l'Etat aux Communes. C'est dire si l'autonomie administrative des communes au Cameroun a vocation de booster prioritairement l'économie locale qui, dans le cas d'espèce, est une économie locale « positive » au sens du célèbre auteur français Jacques Attali<sup>22</sup>.

En effet, les aspects relatifs à l'environnement et qui fondent classiquement le concept de développement durable, sont intégrés dans les compétences relevant du domaine du développement économique local. Et c'est précisément à ce niveau que le développement local au Cameroun prend une connotation de développement local durable (Cf. l'ancrage des compétences transférées aux communes dans l'agenda 2030 en annexe).

L'autonomie administrative des CTD s'entend aussi l'existence des services locaux dotés de moyens humains et matériels suffisants. A ce sujet, la loi prévoit que les CTD recrutent et gèrent librement leurs ressources humaines<sup>23</sup>. En outre, l'Etat a l'obligation de mettre à la disposition de la CTD bénéficiaire d'une compétence, l'ensemble des biens meubles et immeubles utilisés à la date du transfert de ladite compétence, via un décret de dévolution du Président de la République (Cf. article 20 de la loi N°2004/017 d'orientation de la décentralisation).

---

<sup>21</sup> Cf. articles 22 à 27 de la loi N°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes.

<sup>22</sup> C'est-à-dire une économie locale où les richesses créées ne sont pas une fin en soi, mais un moyen pour servir des valeurs supérieures, altruistes, les générations futures (Sources : <http://www.attali.com/livre/pour-une-economie-positive-groupe-de-reflexion-preside-par-jacques-attali/>, téléchargé le 12 octobre 2017)

<sup>23</sup> Article 19 de la loi N°2004/017 du 22 juillet 2004 d'orientation de la décentralisation

#### 2.2.2.2.L'autonomie financière

L'autonomie financière reconnue aux CTD est le socle du transfert des ressources financières par l'Etat aux CTD. Elle signifie que les CTD élaborent et exécutent leurs budgets équilibrés en recettes et en dépenses, à partir des ressources financières transférées par l'Etat. A ce sujet, les dispositions de l'article 22 de la loi N°2004/017 du 22 juillet 2004 déjà citée stipulent : « *les ressources nécessaires à l'exercice par les collectivités territoriales de leurs compétences leur sont dévolues soit par transfert de fiscalité, soit par dotations, soit par les deux (2) à la fois* ».

S'agissant particulièrement des dotations, la loi a institué une dotation générale de la décentralisation destinée au financement partiel de la décentralisation. Celle-ci a vocation à être alimentée chaque année, sur proposition du gouvernement, par une fraction des recettes de l'Etat fixée par la loi de finance. Quant à la fiscalité locale, elle s'entend les taxes et impôts destinés aux CTD, quel que soit le moyen de leur collecte, de leur centralisation et de leur reversement aux CTD. Les impôts locaux au Cameroun sont alimentés par les produits issus des impôts soumis à la péréquation, les impôts communaux directs...

Parallèlement à ces transferts en fiscalité et en dotations, les recettes des CTD peuvent également provenir des revenus de l'exploitation du domaine national public et privé. En outre, la loi autorise les CTD, pour le financement de l'exercice de leurs compétences, à recourir à des partenariats entre elles, avec l'Etat, les établissements publics et para publics, les entreprises du secteur privé, d'autres CTD, les ONG, les organisations de la société civile, et les partenaires extérieurs dans les conditions et modalités fixées par la loi<sup>24</sup>.

#### 2.2.3. Le mécanisme de suivi et d'évaluation de la décentralisation au Cameroun

Comme le souligne Helfer et C<sup>ie</sup> (2013 : 360), « *la décentralisation ne va pas sans une vérification du respect des méthodes et des résultats* ». Autrement dit, dans le cadre de la décentralisation, l'Etat a le devoir de suivre et d'évaluer l'exercice des compétences transférées aux CTD et leurs résultats, tandis que les CTD ont l'obligation de produire des résultats palpables. C'est à ce titre que le cadre juridique de la décentralisation au Cameroun a institué des organes de suivi et d'évaluation aux niveaux central et local.

##### 2.2.3.1.Les organes de suivi et d'évaluation de niveau central

---

<sup>24</sup> Cf. article 5 de la loi N°2004/017 du 22 juillet 2004 d'orientation de la décentralisation.

Il s'agit respectivement du Conseil National de la Décentralisation (CND), du Comité Interministériel des Services Locaux (CISL), du Comité National des Finances Locales (CONAFIL) et de la Commission Interministérielle de Coopération Décentralisée (CIRCOD).

a) Le Conseil National de la Décentralisation

Créé par la loi d'orientation de la décentralisation (article 78), le CND est chargé du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre de la décentralisation. A ce titre, il est chargé de soumettre chaque année au Président de la République, un rapport annuel sur l'état de la décentralisation, d'une part, et d'émettre des avis et recommandations sur les programmes annuels de transfert des compétences et ressources aux CTD. Le CND siège en session ordinaire deux fois par an, et en session extraordinaire aussi souvent que nécessaire.

Suivant le décret N°2008/013 du 17 janvier 2008 qui fixe son organisation et son fonctionnement, le Conseil National de la Décentralisation est présidé par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement. Il intègre, dans sa composition, des ministres (représentant le Gouvernement), des députés et sénateurs (représentant le parlement), et des représentants du Conseil Economique et Social (représentant les chambres consulaires). Les Autorités locales, tout comme la société civile n'y sont pas formellement représentés. Toutefois, le Président de l'association des Communes et Villes Unies du Cameroun, et l'un des représentants de la société civile, sont régulièrement associés aux travaux du conseil depuis sa création en 2008.

Pour l'accomplissement de ses missions, le CND dispose d'un Secrétariat Permanent placé sous la coordination d'un Secrétaire Permanent. Le Secrétariat Permanent est composé de 07 membres statutaires issus des ministères clés dans le transfert des ressources aux Communes. Il s'agit du MINATD (deux représentants), du MINFI (un représentant), du MINEPAT (un représentant) et des Services du Premier Ministre (trois représentants).

b) Le Comité Interministériel des Services Locaux

Créé par la loi d'orientation de la décentralisation (article 79), le Comité Interministériel des Services Locaux est chargé d'assurer la préparation et le suivi des transferts de compétences et des ressources aux CTD arrêtés par les autorités compétentes. A ce titre, dans le cadre notamment de sa mission de suivi, il élabore le rapport annuel sur l'état de la décentralisation et le fonctionnement des services locaux.

Suivant l'article 3 du décret N°2008/014 du 17 janvier 2008 fixant son organisation et son fonctionnement, le CISL est présidé par le Ministre chargé de la décentralisation. Il intègre formellement dans sa composition, des représentants de la Présidence de la République, des Services du Premier Ministre, du MINATD, des ministères sectoriels concernés, des

communautés urbaines, des communes, des régions, des chambres consulaires et de la société civile. Pour l'accomplissement de ses missions, le CISL dispose d'un Secrétariat Technique Permanent qui est dirigé par le Directeur des Collectivités Territoriales Décentralisées au MINATD.

c) Le Comité National des Finances Locales

Créé par l'article 109 de la loi N°2009/011 du 10 juillet 2009 portant régime financier des CTD, le Comité National des Finances Locales est chargé notamment de la mobilisation optimale des recettes des CTD, ainsi que de la bonne gestion des finances locales. A cet effet, il est chargé notamment de produire d'une part des statistiques et analyses sur les finances locales, et d'autre part, un rapport annuel sur les finances locales pour validation et intégration dans le rapport annuel sur l'état de la décentralisation et le fonctionnement des services locaux déjà évoqué.

Suivant l'article 3 du décret N°2011/1732/PM du 18 juillet 2011 fixant son organisation, le Comité National des Finances Locales est présidé par le Ministre chargé des CTD. Il intègre dans sa composition, des représentants des Services du Premier Ministre, du Secrétariat Permanent du Conseil National de la Décentralisation, du MINFI, du MINEPAT, du MINATD, du Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunal, des régions, des Communes et de l'Association des Communes et Villes Unies du Cameroun.

d) La Commission Interministérielle de la Coopération Décentralisée (CIRCOD)

Créé par l'article 34 du décret N°2011/1116/PM du 26 Avril 2011 fixant les modalités de la coopération décentralisée, la CIRCOD est chargée, au nom du Gouvernement, d'assurer le suivi et de l'évaluation de la coopération décentralisée. A ce titre, elle dresse un rapport annuel sur l'état de la coopération décentralisée qu'elle adresse au Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

La CIRCOD est présidé par le Ministre chargé des CTD et intègre, dans sa composition, des représentants notamment des Services du Premier Ministre, du Secrétariat Permanent du Conseil National de la Décentralisation, du MINATD, du MINREX et des CTD. Le Secrétariat de la CIRCOD est assuré par la Direction des Collectivités Territoriales Décentralisées.

### 2.2.3.2. Les organes de suivi et d'évaluation au niveau local

#### a) Les conseils municipaux

En tant que organe délibérant, les conseils municipaux constituent l'instance de suivi-évaluation de proximité le plus pertinent. Car ils sont chargés d'évaluer la mise en œuvre des plans communaux de développement et des budgets. Les livrables du Conseil municipal constituent de ce point de vue, les premiers intrants nécessaires à la consolidation des divers rapports annuels attendus des organes de suivi d niveau central. Il s'agit principalement des comptes administratifs et des rapports de performance des programmes et projets communaux.

#### b) Les Comités Départementaux des Finances Locales (CODEFIL)

Les CODEFIL sont des démembrements territoriaux du CONAFIL. Ils ont pour mission d'assurer les mêmes charges que le CONAFIL au niveau local, assorti des rapports sur les finances locales des Communes d'un même département. Ces rapports ont vocation à être acheminés au niveau central pour la consolidation du rapport annuel sur les finances locale déjà évoqué.

### 2.2.4. Esquisse de bilan de la mise en œuvre de la décentralisation<sup>25</sup>

#### 2.2.4.1. Bilan du transfert des compétences et des moyens matériels et humains

L'opérationnalisation de l'option décentralisatrice de l'action publique au Cameroun, consacrée le 18 janvier 1996, est effective depuis l'exercice budgétaire 2010, qui est en même temps l'année de référence de lancement du DSCE 2010-2020. Il ressort des différents documents consultés que s'agissant de l'autonomie administrative, le taux de transfert effectif<sup>26</sup> des compétences aux Communes avoisinait les 97% au 31 décembre 2015. Ce taux est au-dessus de la cible prévue dans le DSCE 2010-2020 qui était de 90% à l'échéance 2015. Les quelques compétences qui restent à encadrer concernent notamment l'électrification des zones nécessiteuses, jugée complexe au regard de la délicatesse et de la fragilité encore prégnante du secteur de l'électricité au Cameroun.

Toujours dans le domaine de l'autonomie administrative, l'évaluation du cadre juridique existant montre que celui-ci pâtit encore de l'absence des textes clés relatifs aux services locaux et aux ressources humaines. Ainsi, les décrets de dévolution aux Communes des

---

<sup>25</sup> Sources : Rapport final de l'étude d'évaluation d'impact de la politique de décentralisation sur les populations camerounaises depuis 2010, produit par le Conseil National de la décentralisation en 2016.

<sup>26</sup> Le transfert effectif des compétences désigne celles des compétences définies par la loi et que les modalités d'exercice au niveau local sont déjà encadrées.

moyens matériels correspondant au bloc de compétences déjà transférées, ne sont pas encore publiés. Tout comme les textes d'application sur la fonction publique locale. Autant d'insuffisances qui attestent que les Communes camerounaises ne sont pas toujours dotées des services et personnels locaux adéquats pour l'exercice optimal de leurs compétences. Ce bilan est le marqueur d'une autonomie administrative des Communes encore fragile pour servir de socle au développement local.

#### 2.2.4.2. Bilan du transfert des ressources financières<sup>27</sup>

Le montant global de la dotation générale de la décentralisation inscrite au budget de l'Etat pour le financement partiel de la décentralisation, depuis l'exercice 2010 jusqu'à l'exercice 2015 est de 60 milliards de FCFA environ. Il représente en moyenne par an, moins de 0,2% du budget de l'Etat. Ce qui est largement en deçà des prévisions initiales issues d'une étude réalisée par le PNDP et qui ambitionnaient de la faire évoluer de 5% par an.

La fiscalité locale soumise à la péréquation alimente à 70% l'ensemble des ressources financières des Communes depuis 2010. Ce taux est nettement meilleur par rapport à la situation d'avant 2010 en raison de l'élargissement à d'autres types d'impôts introduit par la loi de décembre 2009 portant fiscalité locale. La part des recettes communales issues des partenariats extérieurs quant à elle, oscille autour de 1%. Toujours est-il que de l'avis constant des maires, ils ne disposent pas encore de la plénitude des moyens financiers nécessaires à l'exercice de leurs compétences.

#### 2.2.4.3. Bilan du développement local

Le rapport final de l'étude d'impact de la politique de décentralisation sur les populations camerounaises validé en 2016 par le CND, a montré que le développement local était encore mitigé au Cameroun, malgré les avancées réalisées en matière de transfert des compétences et de ressources aux Communes depuis 2010. En outre, ce développement local reste encore axé sur les domaines sociaux, par rapport à l'essor des économies locales qui est pourtant, la base de l'émergence économique du pays à l'horizon 2035. C'est dire que la mise en œuvre de la décentralisation au Cameroun suit encore une logique beaucoup plus politique et sociale, qu'économique.

En somme, le bilan mitigé de la décentralisation sur le front du développement local qui est le sien, indique des efforts à fournir pour garantir une véritable autonomie administrative et financière des Communes, gage dudit développement local. Dans un contexte où tout ce qui

---

<sup>27</sup> Sources : Rapport final de l'étude sur l'évaluation d'impact de la politique de décentralisation sur les populations camerounaise de 2010 à 2015, validé le 18 juin 2016 par le Conseil National de la Décentralisation

est global a un impact sur le local, et tout ce qui est local représente un intérêt pour le global, la revue des politiques de développement national et local du Cameroun et le bilan qui en découlent, justifient l'engouement observé par le Gouvernement camerounais de s'approprier les ODD.

### 3. Constat général sur l'ancrage de la décentralisation dans la politique et les stratégies de développement du Gouvernement

#### 3.1.1. Ancrage de la décentralisation dans la Vision 2035 et le DSCE 2010

La décentralisation vise donc à promouvoir le développement, la démocratie et la gouvernance au niveau local. De ce point de vue, elle participe de l'émergence du Cameroun en 2035, en ce qu'elle est le vecteur du développement économique, social, sanitaire, éducatif, culturel et sportif à la base. En effet, il ne saurait y avoir l'essor de l'industrialisation sans agriculture de base, des coopératives agropastorales et artisanales et les PME, etc. De même, il ne saurait y avoir d'émergence éducative au niveau supérieur, sans une éducation de base solide axée sur la qualité des écoles primaires et maternelles.

La décentralisation participe de l'édification d'un Etat démocratique (« respectueux des libertés individuelles et collectives »), en ce sens qu'elle est le vecteur de la démocratie locale à travers notamment les conseils municipaux. Alexis de Tocqueville confirme cet état des choses en affirmant que « *la commune est à la liberté ce que les écoles primaires sont à la science [et] elles la mettent à la portée du peuple, elles lui en font goûter l'usage paisible et l'habituent à s'en servir* »<sup>28</sup>.

Enfin, la décentralisation participe de l'unité dans la diversité, en ce qu'elle est le vecteur de la gouvernance locale qui elle-même est le vecteur de la concertation, du dialogue, de la cohésion dans les territoires, dans la gestion des affaires d'intérêt local. C'est fort de cet ancrage à 100% de la décentralisation dans la Vision 2035, que le DSCE l'a intégré comme l'un des cadres stratégiques nationaux prioritaire pour notamment libérer les énergies locales et tirer la croissance vers le bas.

La figure ci-dessous schématise l'ancrage stratégique à 100% de la décentralisation dans la Vision 2035.

---

<sup>28</sup> Alexis de Tocqueville, in *Democracy*, 1837, cité par Christian Marion, *Participation citoyenne au projet urbain*, Questions contemporaines, Harmattan, Paris, 2010, page 33.

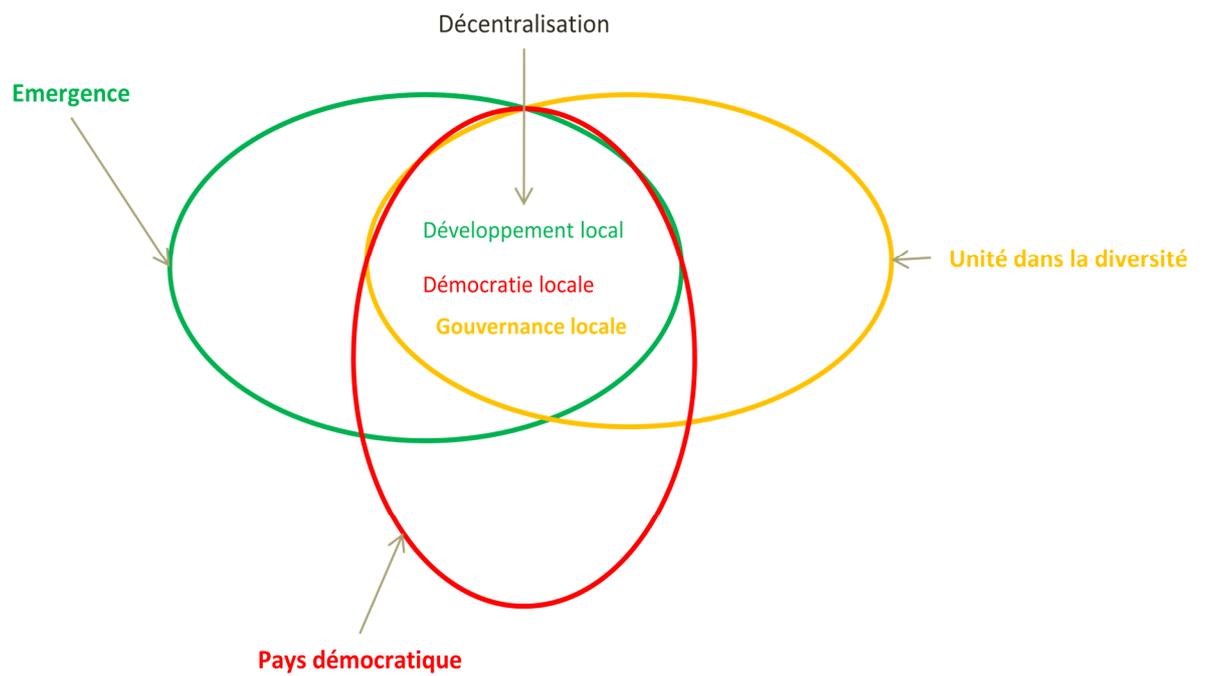


Fig.1. Spatialisation de l'ancrage de la décentralisation dans la Vision 2035  
 Sources: Auteur à partir des documents officiels

## Etat des lieux de la déclinaison nationale de l'Agenda 2030 au Cameroun

Cette partie du rapport fait un focus sur le bilan de la contextualisation et de priorisation des ODD au niveau national, d'une part, et analyse l'ancrage du référentiel de développement local dans l'agenda 2030, d'autre part.

### 1. Bilan de la contextualisation et de la priorisation des ODD au Cameroun<sup>29</sup>

Cette section présente les ODD contextualisés (i), puis priorisés par le Gouvernement (ii), ainsi que le programme d'action (iii), et de le mécanisme de suivi-évaluation (iv) de la mise en œuvre des ODD domestiqués.

#### 1.1. Les ODD et cibles contextualisés

Le croisement de l'agenda 2030 (référentiel mondial de développement) avec la Vision 2035 et son DSCE (référentiel de développement global du Cameroun), montre un taux de cohérence de 80%. Cette cohérence s'explique notamment par le fait que le Cameroun a été l'un des pays ayant hébergé les consultations nationales post 2015, grâce à l'efficacité de son système national des statistiques.

En effet, sur les 107 cibles contextualisables des ODD adoptés en 2015 par l'ONU, 90 cibles ont été contextualisées. Deux principaux critères ont permis d'atteindre ce résultat, à savoir : l'ancrage à la Vision 2035 et au DSCE 2010-2020, d'une part, et la prise en compte des aspirations et des points de vue des populations à la base énoncés lors des ateliers régionaux en 2016, d'autre part.

Le tableau ci-dessous dresse la liste exhaustive des cibles contextualisées par Objectif de Développement Durable. On constate que tous les ODD ont été contextualisés à l'exception de l'ODD 17 qui concerne le partenariat. Les autorités nationales considèrent les cibles de cet objectif comme des cibles de mise en œuvre.

---

<sup>29</sup> Sources : MINEPAT, *Document national de contextualisation et de priorisation des Objectifs de Développement Durable pour le Cameroun*, Septembre 2017.

**Tableau 2 : Cibles contextualisées par ODD au Cameroun**

ODD	Total cibles	Cibles non contextualisables		Cibles contextualisables	Cibles contextualisées	
		Cibles de mise en œuvre	Partenariat		Nombre de cibles	Nombre d'indicateurs
ODD 1 Pauvreté	7	2		5	5	7
ODD 2 Faim	8	3		5	5	9
ODD 3 Santé	13	4		9	5	13
ODD 4 Education	10	3		7	4	4
ODD 5 Genre	9	3		6	6	8
ODD 6 Accès Eau	8	2		6	6	6
ODD 7 Accès Energie	5	2		3	3	3
ODD 8 Croissance	12	2		10	9	11
ODD 9 Infrastructures	8	3		5	5	9
ODD 10 Inégalités	10	3		7	4	4
ODD 11 Villes	10	3		7	7	11
ODD 12 Modes de consommation et de production	11	3		8	6	8
ODD 13 Changements climatiques	5	2		3	3	5
ODD 14 Océan, mers	10	3		7	4	4
ODD 15 Ecosystèmes terrestres	12	3		9	9	11
ODD 16 Sociétés pacifiques	12	2		10	10	17
ODD 17 Partenariat	19	0		0	0	0
Total	169	43		107	90	130

Sources : DNCP/ODD, Septembre 2017, page 32

### 1.2. Les cibles priorisés par ODD au Cameroun

La littérature consultée montre que l'approche méthodologique de priorisation des ODD a eu pour socle l'outil Analyse Intégrée des Stratégies nationales de développement (RIA) développée par l'ONU à l'appui de l'opérationnalisation de la contextualisation des ODD. Huit grands critères de priorisation ont été retenus suivant cette démarche : les engagements internationaux du Cameroun, la croissance économique, le développement de l'emploi, le développement humain, la gouvernance, la protection de l'environnement et le renforcement des capacités de résilience des populations et les institutions aux chocs socioéconomiques et sécuritaires (Cf. DNCP/ODD, septembre 2017, pages 35-36).

Il ressort que sur les 90 cibles contextualisées, seul 46 cibles sont prioritaires pour le Cameroun, soit 51,11% en valeur relative représentant 43,81% des cibles contextualisables et 27,21% du total des cibles des 17 ODD de l'ONU. Les autres cibles (44) n'ont pas été retenues car jugées moins pertinents par rapport aux critères de priorisation déjà évoqués. Ce package national des cibles prioritaires par ODD contextualisés n'inclut pas les 43 cibles de mise en œuvre éliminés dès le départ, et les 19 cibles de l'ODD 17. A ces 46 cibles priorisées

par le Gouvernement et les PTF correspondent 73 indicateurs représentant 31,6% des indicateurs des ODD retenus par la Commission Statistique de l'ONU.

Le tableau ci-dessous fait le bilan quantitatif des cibles contextualisées par objectif de développement durable, par le Gouvernement.

**Le Tableau 3 : Cibles priorisées par ODD contextualisés au Cameroun.**

ODD	Total cibles	Nbre de cibles contextualisées	Nbre de cibles prioritaires
ODD 1 : Pauvreté	7	5	4
ODD 2 : Faim	8	5	4
ODD 3 : Santé	13	5	3
ODD 4 : Education	10	4	2
ODD 5 : Genre	9	6	4
ODD 6 : Accès alimentation, eau	8	6	1
ODD 7 : Accès énergie	5	2	2
ODD 8 : Croissance	12	9	5
ODD 9 : Infrastructures	8	5	3
ODD 10 : Inégalités	10	4	4
ODD 11 : Villes	10	6	2
ODD 12 : Modes de consommation et production	11	6	2
ODD 13 : Changements climatiques	5	3	1
ODD 14 : Océans, mers ressources marines	10	4	1
ODD 15 : Ecosystème terrestre	12	9	2
ODD 16 : Société pacifique	12	10	5
ODD 17 : Partenariat	19	0	0
<b>Total</b>	<b>169</b>	<b>90</b>	<b>46</b>

*Sources : MINEPAT, DNCP/ODD, septembre 2017, page 37*

## 2. Ancrage de la politique de décentralisation dans l'agenda 2030

Cette section présente l'aspect général, et la configuration des ODD localisables par domaine de développement local identifié.

### 2.1. Aspect général des ODD localisables

La matrice en annexe 5 dresse de façon exhaustive l'ensemble des ODD et cibles qui sont localisables au Cameroun par domaine de développement local et compétences transférées. Le principal critère de localisation a été la cohérence de la compétence transférée avec une ou plusieurs cibles ODD localisable. Contrairement à l'approche de contextualisation du

Gouvernement, l'ODD 17 a été pris en compte dans sa dimension partenariat public qui est une compétence spécifique transférée aux CTD<sup>30</sup>.

Par ailleurs les 17 ODD et leurs cibles n'ont pas été priorisés. Dans la mesure où, les priorités de développement ne peuvent pas être les mêmes d'une commune à une autre, sauf à étendre l'étude sur les 374 Communes et Communautés Urbaines du pays. C'est donc chaque Commune à son niveau, lors de l'actualisation des PCD envisagée dans le programme d'action du Gouvernement, qui fera une priorisation des ODD et cibles localisables au Cameroun à partir des compétences définies par la loi en faveur des Autorités locales.

Il ressort dans l'ensemble que les compétences transférées aux Communes sont à 94,11% en cohérence avec les 17 ODD. En effet parmi les 17 ODD, 16 sont localisables et seul l'ODD 14 ne l'est pas, car en l'état actuel du droit positif camerounais, les Communes côtières n'ont pas de compétences formelles visant à conserver et à exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines et leurs répercussions telles que ciblées dans l'agenda 2030.

Le nombre total de cibles localisables dans le contexte camerounais, est de 62, soit 36,68% de l'ensemble des 169 cibles constitutives des 17 ODD. Il est de 52,10% environ si l'on déduit les 43 cibles non contextualisables (cibles de mise en œuvre) et les 07 cibles restantes de l'ODD 14 qui ne sont pas localisables en l'état actuel des règles applicables aux Communes. Ce taux est relativement satisfaisant si l'on considère le principe de l'ONU qui veut que les ODD soient localisés en fonction du contexte, donc notamment du cadre juridique ambiant. Il est relativement élevé pour un niveau qui est fondamentalement subsidiaire par rapport au niveau central qui englobe tous les ODD, et où le taux est de 71,42% comme déjà indiqué.

Autrement dit, le rapport global-sectoriel entre les cibles contextualisées au niveau central (90), et les cibles contextualisables au niveau local (62), est de 0,68, c'est à dire que le taux d'ancrage des cibles localisables dans les cibles contextualisées de l'Etat, est de 68,88%. Toutes choses qui indiquent un fort taux d'ancrage des dimensions du développement local au Cameroun dans l'agenda 2030 et l'agenda gouvernemental d'appropriation des ODD, et par extension confirment la nécessité d'une forte prise en compte de la position des autorités locales dans les différents mécanismes envisagés au niveau central.

---

<sup>30</sup> Compétence relative au contrat-plan Etat/Commune et Commune/Région.

C'est dire que, comme Monsieur Jourdain, les Autorités locales camerounaises mettent déjà en œuvre les ODD sans s'en rendre compte. Le tableau ci-dessous dresse la liste des ODD contextualisés au niveau national et les cibles ODD localisables.

## 2.2. Situation des ODD localisables par domaine de développement local au Cameroun

Le développement local au Cameroun s'articule autour de six grands domaines définis par la loi : l'économie locale, l'action sociale locale, la santé primaire, l'éducation de base, la culture et le sport au niveau local.

### 2.2.1. ODD et cibles localisables dans le domaine du développement économique local

Le domaine du développement économique local couvre 34 compétences transférées si l'on se réfère aux dispositions des articles 15 à 17 de la loi N°2004/018 fixant les règles applicables aux communes. Suivant plutôt le cadre réglementaire qui régit les modalités d'exercice desdites compétences, ces 34 compétences sont synthétisées en 29 compétences, sans pourtant qu'une compétence définie par la loi soit perdue<sup>31</sup>.

L'on constate que sur les 17 ODD, 12 sont localisables dans ce domaine, soit un taux d'ancrage de 70,58%. De même, sur les 115 cibles concernées par les 12 ODD localisables, 35 cibles sont localisables, soit un taux de 30,43%. L'ODD 10 (Inégalités) est concerné ici à travers sa cible 10.7 relative à la mobilité et qui peut être localisée dans le cadre de la mobilité urbaine et interurbaine, et même transfrontalière des réfugiés, que peut entraîner l'exercice au niveau local de la compétence reconnue aux communes en matière notamment d'organisation des transports urbains et interurbains. Dans le même ordre d'idées, l'ODD 17 (Partenariat) est intégré ici, à travers sa cible 17.1 (partenariat public) qui est une compétence spécifique des communes en matière de planification, et précisément dans le cadre du régime des contrats-plans Etat/Commune et Région/Commune.

Enfin, les ODD 6 (Eau), 11 (Villes), 13 (changements climatiques), et 15 (écosystèmes terrestres) sont pris en compte dans ce domaine, comme cela a déjà été souligné, parce que le développement économique local dans le contexte camerounais intègre des compétences spécifiques en matière d'environnement, de planification urbaine, d'urbanisme et de gestion des ressources naturelles (eau en l'occurrence). Le tableau ci-dessous résume la localisation des ODD dans le domaine de développement économique local.

---

<sup>31</sup> Les arrangements technico-administratifs ont en effet conduit à regrouper en une même matière, voire en cibles d'action, certaines compétences définies par la loi. C'est le cas des compétences en matière d'éducation de base et de culture.

**Tableau 4:** ODD et cibles localisables dans le domaine du développement économique

ODD localisables	Total cibles /ONU	Nbre de cibles localisables	Codes cibles localisables
ODD 1 Pauvreté	7	2	1.1 et 1.4
ODD 2 Faim	8	2	2.3 et 2.c
ODD 6 Accès Eau	8	2	6.2, et 6.6
ODD 7 Energie	5	1	7.1
ODD 8 Croissance	12	6	8.1, 8.2, 8.3, 8.5, 8.6 et 8.9
ODD 9 Infrastructures	8	2	9.2, et 9.3
ODD 10 Inégalités	10	1	10.7
ODD 11 Villes	10	6	11.6, 11.b, 11.7, 11.1, 11.2 et 11.c
ODD 12 Mode consommation	11	3	1.4, 12.5, 12.6
ODD 13 Changement climatiques	5	2	13.1 et 13.3
ODD 15 Ecosystèmes terrestre	12	5	15.1, 15.2, 15.4, 15.8, 15.3
ODD 17 Partenariat	19	1	17.17
Total	115	35	

Sources : Auteur, à partir de l'agenda 2030 et du cadre juridique de la décentralisation

### 2.2.2. ODD et cibles localisables dans le domaine du développement sanitaire

Le domaine du développement sanitaire au niveau local couvre quatre compétences transférées dont une en matière de population, en l'occurrence l'état civil. L'on constate que sur les 17 ODD, 03 sont localisables dans ce domaine (ODD 3, ODD 12 et ODD 16), soit un taux d'ancrage de 17,64%. En conséquence, sur les 36 cibles que comptent les ODD 3, 12 et 16, 07 seulement sont localisables, soit un taux de 19,44%.

L'ODD 16 (Société pacifique) est concerné ici à travers sa cible 16.9 relative à l'enregistrement des naissances. Or, l'enregistrement des naissances relève de l'état civil qui est une compétence transférées par l'Etat aux Communes dans le domaine de la santé et de population. Le Tableau ci-dessous donne la situation de la localisation des ODD dans le domaine du développement sanitaire au niveau local.

**Tableau 5 :** ODD et cibles localisables dans le domaine du développement sanitaire

ODD localisables	Total cibles /ONU	Nbre de cibles localisables	Codes cibles localisables
ODD 3 Faim	13	4	3.1, 3.2, 3.3, et 3.9
ODD 12 Mode consommation	11	2	12.3 et 12.5
ODD 16 Société pacifique	12	1	16.9
Total	36	7	

Sources : Auteur, à partir de l'agenda 2030 et du cadre juridique de la décentralisation

### 2.2.3. ODD et cibles localisables dans le domaine du développement social

Le domaine du développement social au niveau local couvre trois compétences transférées, dont une n'a pas de correspondance formelle avec les 17 ODD. Il s'agit de la compétence relative à la création, l'entretien et la gestion des cimetières publics.

L'on constate que sur les 17 ODD, 03 sont localisables dans ce domaine (ODD 10, ODD 5 et ODD 16), soit un taux d'ancrage de 17,64%. En conséquence, sur les 34 cibles que comptent les trois ODD susvisés, l'on constate que 04 cibles sont localisables, soit 11,76% en valeur relative. Le tableau ci-dessous donne la situation des ODD et leurs cibles localisables dans le domaine du développement social à la base.

**Tableau 6 :** ODD et cibles localisables dans le domaine du développement social

<b>ODD localisables</b>	<b>Total cibles /ONU</b>	<b>Nbre de cibles localisables</b>	<b>Codes cibles localisables</b>
ODD 5 Genre	9	1	5.1
ODD 10 Inégalités	10	2	10.2 et 10.3
ODD 16 Société pacifique	12	1	16.2
Total	36	7	

*Sources : Auteur, à partir de l'agenda 2030 et du cadre juridique de la décentralisation*

### 2.2.4. ODD et cibles localisables dans le domaine du développement éducatif à la base

Le domaine du développement éducatif au niveau local couvre neuf compétences transférées si l'on s'en tient aux dispositions de l'article 20 de la loi fixant les règles applicables aux Communes. L'encadrement des modalités d'exercice de ces compétences a ramené le nombre à cinq compétences, sans pour autant qu'une matière visée par la loi ait été perdue. C'est le lieu de relever que l'éducation ici s'étend aux aspects relatifs à l'alphabétisation, et à la formation technique et professionnelle. Toutes ces compétences ont des correspondances au niveau de l'agenda 2030.

En effet, l'on constate que sur les 17 ODD, trois sont localisables dans ce domaine (ODD 4, ODD 8 et ODD 16), soit un taux d'ancrage de 17,64%. En conséquence, sur les 34 cibles que comptent les trois ODD localisables, l'on constate que sept cibles sont localisables, soit 20,58% en valeur relative. Le tableau ci-dessous donne la situation des ODD et leurs cibles localisables dans le domaine du développement social à la base.

**Tableau 7:** ODD et cibles localisables dans le domaine du développement éducatif

ODD localisables	Total cibles /ONU	Nbre de cibles localisables	Codes cibles localisables
ODD 4 Education	10	5	4.1, 4.2, 4.4, 4.5, et 4.6
ODD 8 Croissance	12	1	8.5
ODD 16 Société pacifique	12	1	16.7
Total	34	7	

*Sources : Auteur, à partir de l'agenda 2030 et du cadre juridique de la décentralisation*

### 2.2.5. ODD et cibles localisables dans le domaine du développement sportif

Le domaine du développement sportif au niveau local couvre cinq compétences transférées, suivant l'article 21 de la loi fixant les règles applicables aux Communes. L'encadrement des modalités d'exercice de ces compétences a réduit le nombre à deux grandes compétences, sans pour autant qu'une matière définie par loi soit omise. Ces compétences intègrent aussi bien le sport, que les aspects relatifs à la jeunesse. Toutes les compétences relevant de ce domaine sont prises en compte dans l'agenda 2030 de l'ONU.

Ainsi, l'on constate que sur les 17 ODD, deux sont localisables dans ce domaine (ODD 10 et ODD 16), soit un taux d'ancrage de 11,76%. Il s'en suit que, sur les 22 cibles que comptent les deux ODD susvisés, 03 cibles sont pertinents aux fins de localisation, soit un taux de 13,63%. Le tableau ci-dessous donne la situation des ODD et leurs cibles localisables dans le domaine du développement sportif.

**Tableau 8 :** ODD et cibles localisables dans le domaine du développement sportif

ODD localisables	Total cibles /ONU	Nbre de cibles localisables	Codes cibles localisables
ODD 10 Inégalités	10	1	10.3
ODD 16 Société pacifique	12	2	16.a
Total	22	3	

*Sources : Auteur, à partir de l'agenda 2030 et du cadre juridique de la décentralisation*

### 2.2.6. ODD et cibles localisables dans le domaine du développement culturel

Le domaine du développement culturel au niveau local couvre six compétences transférées, suivant l'article 22 de la loi fixant les règles applicables aux Communes. L'encadrement des modalités d'exercice de ces compétences a réduit le nombre à quatre grandes compétences, sans pour autant qu'une matière définie par loi soit omise. Toutes les compétences relevant de ce domaine sont prises en compte dans l'agenda 2030 de l'ONU, à travers trois ODD (ODD 4, ODD 8 et ODD 11), soit un taux d'ancrage de 17,64%.

Il s'en suit que, sur les 33 cibles que comptent les trois ODD susvisés, trois cibles sont pertinents aux fins de localisation, soit un taux de 9,1%. Le tableau ci-dessous donne la situation des ODD et leurs cibles qui sont localisables dans le domaine du développement culturel.

**Tableau 9 : ODD et cibles localisables dans le domaine du développement culturel**

<b>ODD localisables</b>	<b>Total cibles /ONU</b>	<b>Nbre de cibles localisables</b>	<b>Codes cibles localisables</b>
ODD 4 Education	10	1	4.6
ODD 8 Croissance	12	1	8.9
ODD 11 Villes	12	1	11.4
Total	34	3	

*Sources : Auteur, à partir de l'agenda 2030 et du cadre juridique de la décentralisation*

En somme, le domaine du développement économique local a un fort ancrage aussi bien dans le référentiel du développement local au Cameroun, qu'au niveau de l'agenda 2030, par rapport aux autres cinq domaines de développement local restants. Le fait qu'il intègre aussi des aspects relatifs à la protection de l'environnement confère à l'économie locale camerounaise, une connotation d'économie locale positive ou durable. Toute chose qui fait du développement local au Cameroun, un développement local durable ancré dans l'agenda 2030 de l'ONU. D'où le bien-fondé d'interroger à présent la prise en compte des autorités locales ou de la décentralisation dans le cadre d'appropriation nationale des ODD.

### 2.3.Constat général sur le Rapport Global-Sectoriel décentralisation-Agenda 2030

Outre, le fait que la décentralisation soit la base du Cameroun émergent, démocratique et uni dans la diversité en 2035, le constat qui se dégage est que la décentralisation notamment les compétences transférées par l'Etat aux Communes, sont ancrées dans l'Agenda 2035 à hauteur de 62%. Ce qui signifie que les attributions municipales au Cameroun participent fortement de l'atteinte des ODD adoptés par l'ONU, malgré leur niveau qui est relativement subsidiaire par rapport à celui de l'Etat central.

C'est dire que, comme « Monsieur Jourdain », les Autorités locales au Cameroun mettent déjà en œuvre le développement local sans le savoir. Toute chose qui doit favoriser leur forte implication dans la dynamique d'appropriation nationale des ODD 2030 adoptés par l'ONU. Le tableau ci-dessous fait la synthèse de cette réalité.

**Tableau 10 : Rapport entre les cibles centrales et les cibles localisables**

ODD	Total cibles	Nbre de cibles contextualisées	Nbre de cibles prioritaires
ODD 1 : Pauvreté	7	5	4
ODD 2 : Faim	8	5	4
ODD 3 : Santé	13	5	3
ODD 4 : Education	10	4	2
ODD 5 : Genre	9	6	4
ODD 6 : Accès alimentation, eau	8	6	1
ODD 7 : Accès énergie	5	2	2
ODD 8 : Croissance	12	9	5
ODD 9 : Infrastructures	8	5	3
ODD 10 : Inégalités	10	4	4
ODD 11 : Villes	10	6	2
ODD 12 : Modes de consommation et production	11	6	2
ODD 13 : Changements climatiques	5	3	1
ODD 14 : Océans, mers ressources marines	10	4	1
ODD 15 : Ecosystème terrestre	12	9	2
ODD 16 : Société pacifique	12	10	5
ODD 17 : Partenariat	19	0	0
<b>Total</b>	<b>169</b>	<b>90</b>	<b>46</b>

*Sources : Auteur.*

## **Appréciation de la prise en compte des Autorités locales dans le dispositif national ODD.**

La question centrale ici est de savoir si le dispositif de mise en œuvre des ODD au Cameroun, prend en compte la décentralisation ? Il s'agit d'apprécier le programme d'action ODD, le plan de financement qui lui est associé et le mécanisme de suivi-évaluation envisagé.

### **1. Prise en compte des Maires dans le plan d'action du gouvernement**

La question spécifique ici est de savoir si les aspects relatifs aux autorités locales sont pris en compte dans les actions et leurs responsables contenus dans le Plan d'opérationnalisation des ODD 2016-2020 élaboré par le Gouvernement ? Les indicateurs d'appréciation sont donc la proportion des actions touchant les CTD, et le taux de responsabilisation des autorités locales dans la réalisation des actions du programme.

#### **1.1. Présentation du plan d'opérationnalisation des ODD 2016-2020.**

Le Plan d'opérationnalisation des ODD pour la période 2016-2020 a été adopté le 18 septembre 2017 au cours d'un atelier organisé par le MINEPAT en liaison avec la représentation nationale du Système des Nations Unies (SNU). Cet atelier a été ouvert aux Secrétaires Généraux des Ministères, au Président des CVUC, aux responsables des OSC, aux partenaires, etc.

Il ressort que l'objectif général dudit plan d'opérationnalisation est de favoriser une bonne planification des actions et activités à mettre en œuvre pour garantir l'atteinte des résultats visés à travers la mise en œuvre des ODD. Dès lors, il s'articule autour de quatre axes d'intervention, mis à part l'axe relatif au mécanisme de suivi-évaluation qui fera par la suite l'objet d'une évaluation spécifique. Il s'agit :

- **Axe 1** : Contextualisation et opérationnalisation des ODD. Cet axe comprend 03 actions et 07 activités qui sont déjà entièrement réalisées, à savoir : l'identification des critères de contextualisation, les consultations nationales et régionales, la validation et la vulgarisation des cibles ODD contextualisées et priorisées ;
- **Axe 2** : Vulgarisation et appropriation nationale des ODD. Cet axe comprend 03 actions et 21 activités qui sont tous placées sous la responsabilité des ministères sectoriels en liaison par endroit avec le SNU et les OSC.
- **Axe 3** : Intégration des ODD dans les politiques et stratégies nationales. Cet axe comprend 06 actions et 20 activités. Sur les six actions, les CTD sont concernées par deux, à savoir : l'actualisation des PCD et l'élaboration d'un curricula de formation des volontaires sur les ODD;

- **Axe 4 : Renforcement des capacités.** Cet axe comprend 03 actions et 07 activités qui sont toutes placées sous la responsabilité des ministères sectoriels en liaison plus ou moins avec le SNU et les OSC.

La figure ci-dessous spatialise les actions dans trois ministères sectoriels, à titre illustratif, à savoir : le MINJEC, le MINEDUB, le MINPROFF et le MINEFOP.

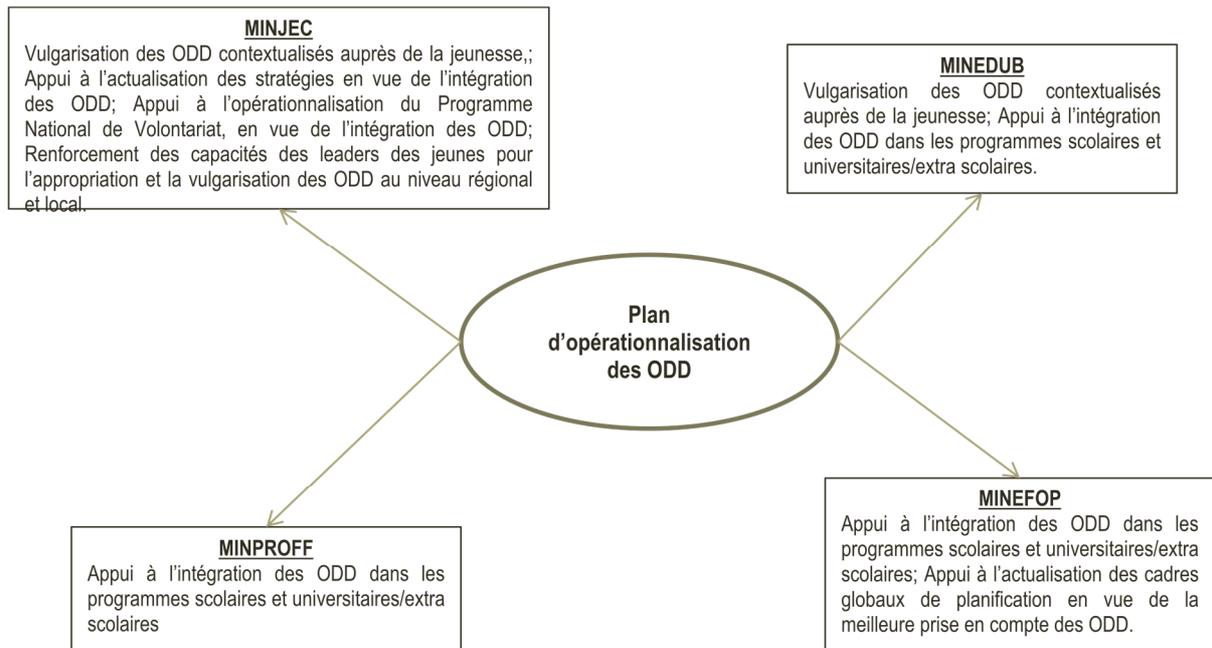


Fig. 2. Spatialisation des actions du plan d'opérationnalisation dans quelques ministères  
Sources: Auteur à partir du plan d'opérationnalisation

## 1.2.Constats

L'analyse détaillée dudit plan d'opérationnalisation joint en Annexe 6, montre que sur un total de 15 actions programmées, une seule action touche directement les CTD, à savoir l'actualisation des Plans Communaux de Développement (PCD), afin de les arrimer aux cibles ODD. Soit un taux de prise en compte des CTD dans les actions du plan de 6,66%. Ce taux est faible comparé à d'autres groupes cibles du plan comme celui des Jeunes qui est de 33,33%. C'est dire que les autorités locales ne sont pas visées par plusieurs actions, tel que le renforcement des capacités des acteurs de mise en œuvre des ODD, alors que le taux d'ancrage de leurs compétences dans l'agenda 2030 est de 62%.

S'agissant des responsables d'activités du plan d'action, l'on constate que les maires sont visés qu'à deux postes sur les 55 identifiés. Soit un taux de responsabilisation dans le plan d'opérationnalisation de 3,63%, contre 12,72% pour les responsables des OSC, par exemple.

**Conclusion 1 :** Les taux de responsabilisation des Maires et d'intégration des Communes dans les actions prévues et/ou réalisées sont respectivement de 3,63% et de 6,66%. Ils contrastent nettement avec le fort taux d'ancrage d'une part, de la décentralisation dans la Vision 2035 et le DSCE, et d'autre part, des attributions municipales dans l'agenda 2030. En conséquence, la prise en compte des autorités locales et leurs associations dans le plan d'opérationnalisation des ODD pour la période 2016-2020 au Cameroun, est marginale.

## 2. Prise en compte des Maires dans le mécanisme de financement des ODD

La question spécifique ici est la suivante : quel est le niveau de prise en compte des Communes dans le plan de financement de la mise en œuvre des ODD ? L'indicateur d'appréciation est donc la proportion du montant global de ce plan, prévue pour les actions se rapportant aux Communes.

### 2.1. Présentation du plan de financement des ODD au Cameroun

Le plan de financement des ODD est consubstantiel au plan d'opérationnalisation des ODD déjà évoqué. Le coût global de financement des actions du plan d'opérationnalisation des ODD, s'élève à 6,0205 milliards de Francs CFA. Ce montant global intègre les actions relatives au mécanisme de suivi-évaluation qui seront traitées séparément par la suite pour les besoins de cadrage du rapport. Dès lors, le montant global du plan de financement déduit du coût des activités de suivi-évaluation est de 5,0695 milliards de FCFA. C'est ce montant qui est considéré ici comme budget global.

Même si toutes les sources de financement ne sont pas indiquées, on relève néanmoins quelques 07 activités qui ont des sources de financement clairement spécifiées. Il s'agit de la Banque Mondiale (03 activités), le Budget de l'Etat via le MINEPAT (07 activités), l'UNFPA (01 activité), le BIT (01 activités), et le PNDP (pour l'actualisation des PCD au prorata des ODD).

### 2.2. Constats.

Dans le plan d'opérationnalisation des ODD, les Communes sont concernées par les deux activités déjà évoquées, à savoir : l'actualisation des PCD, et l'élaboration d'un curriculum d formation des volontaires qui intègre les ODD. Le coût de la première activité citée n'est pas indiqué dans le plan de financement. Pour la deuxième activité citée, le coût est de 20 millions de FCFA.

En conséquence, la part du budget global allouée aux activités touchant les Communes est de 0,39%, sous réserve de la détermination ultérieure du coût d'actualisation des PCD par les partenaires concernés, en l'occurrence la Banque Mondiale à travers le PNDP.

**Conclusion 2** : La proportion du montant global du plan de financement allouée aux activités concernant les Communes est de 0,33%. Sous réserve du coût de l'actualisation des PCD à déterminer, ce taux ne reflète pas le poids des attributions municipales aussi bien dans la Vision 2035 et le DSCE, que dans l'agenda 2030. En conséquence, la prise en compte des autorités locales dans le plan de financement des ODD pour la période 2016-2020 est marginale.

### 3. Prise en compte des Maires dans le mécanisme de suivi-évaluation des ODD

La question spécifique ici est de savoir quel est le niveau de prise en compte des autorités locales dans le mécanisme ambiant de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des ODD ? L'indicateur d'appréciation est donc le nombre de maires siégeant au sein des instances de suivi-évaluation des ODD.

#### 3.1. Présentation du mécanisme de suivi-évaluation des ODD.

Le mécanisme de suivi-évaluation des ODD tel qu'indiqué dans le plan d'opérationnalisation adopté le 18 septembre 2017, s'articule autour de quatre niveaux : le niveau central, le niveau régional, le niveau département et le niveau communal.

Au niveau national, il s'appuie sur la mise en place d'une plateforme de suivi et de l'examen de la mise en œuvre des ODD placée sous la coordination conjointe du MINEPAT et du SNU. Cette instance d'évaluation des ODD devra produire chaque année un rapport national sur les avancées accomplies vers l'atteinte des cibles prioritaires retenues. Il intégrera, selon le DNCP/ODD (page 51), les représentants des administrations publiques, des parlementaires, des OSC, du secteur privé et des PTF. En sus de cette plateforme, le dispositif de suivi-évaluation au niveau national s'appuiera sur les Comités ministériels PPBS existants déjà et dont les missions ont vocation à être élargies aux ODD.

Au niveau régional, il s'appuie sur les dix Comités Régionaux de Suivi de l'exécution du BIP déjà existants. Créés par le décret N°2013/7987/PM du 13 Septembre 2013, les comités régionaux de suivi de l'exécution de l'investissement public ont pour mission de suivre l'exécution des investissements publics, toutes sources de financement confondues dans leurs ressorts de compétence. Ils sont présidés chacun par un membre du Parlement et intègrent entre autres membres deux (02) représentants des édiles. Chaque Comité Régional de suivi de l'exécution physico-financière de l'Investissement public dispose d'un sous-comité technique chargé d'assurer le secrétariat des réunions du Comité, de préparer lesdites réunions, etc.

Au niveau départemental, il s'appuie sur les Comités départementaux de suivi des investissements. Ces comités départementaux ont également été créés par le décret

N°2013/7987/PM du 13 septembre 2013 déjà cité (article 14). Ils sont présidés chacun par un membre du Parlement et intègrent trois (03) élus (membres du parlement et maires confondus). En outre, chaque comité départemental dispose d'un sous-comité technique chargé de préparer les réunions du comité et d'assurer le secrétariat.

Au niveau communal, il s'appuie sur les Comités Techniques Communaux de suivi de l'exécution des investissements publics, présidés par les Maires. Les secrétariats desdits comités techniques communaux, sont assurés par les Secrétaires Généraux de Mairie.

### 3.2.Constats

On constate que le niveau de prise en compte des Maires est fort au niveau national et communal. Car, il est prévu qu'en sus du Président national de CVUC, les dix (10) présidents des associations régionales de CVUC siègent dans l'instance de suivi-évaluation au niveau national. De même au niveau local, les Maires président les instances de suivi-évaluation de base que sont les Comités techniques communaux dont les missions seront élargies aux aspects relatifs aux ODD.

En revanche, la prise en compte des maires aux niveaux régional et départemental est faible. Car, au niveau régional, les communes sont représentées par tout au plus deux maires. Au niveau départemental, ils le sont par deux. Or, le niveau départemental devrait intégrer tous les Maires d'un même département, en tant que présidents des Comités Communaux qui sont la base du mécanisme de suivi-évaluation envisagé, dans un contexte d'élargissement des missions desdits comités communes aux ODD.

**Conclusion 3 :** La prise en compte des autorités locales est forte au niveau de l'instance centrale de suivi-évaluation qui est envisagée avec la participation, outre le Président National des CVUC, celle des dix (10) Présidents des antennes régionales de CVUC. Cette prise en compte est également forte au niveau de l'instance communal que le Maire préside. Mais elle est relativement faible au niveau départemental où tous les maires du même département ne siègent pas, alors que c'est leur niveau de tutelle. De même, elle est faible au niveau régional où tout au plus deux (02) maires peuvent siéger au sein de l'instance régionale de suivi-évaluation. Par conséquent, la prise en compte des autorités locales dans le mécanisme de suivi-évaluation des ODD est moyenne et doit être améliorée au niveau départemental surtout.

## CONCLUSION GENERALE : Recommandations pour le plaidoyer des Maires

L'analyse par l'approche de « référentiel », de la localisation des 17 ODD au Cameroun, a permis de constater un fort taux d'ancrage des attributions municipales avec l'Agenda 2030. En effet, le référentiel sectoriel du développement local qu'est la politique de décentralisation territoriale a un taux d'ancrage de 94,11%, avec les 17 ODD, et de 52,10% avec leurs cibles. Ce taux pouvait être revu à la hausse, si le droit positif camerounais appliqué aux Communes n'était pas limitatif pour d'autres cibles pertinentes pour le niveau local, comme celles relatives aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, dans un contexte national marqué par la promotion de l'économie numérique à tous les niveaux.

Qu'à cela ne tienne, force est de constater que malgré le fort ancrage de la décentralisation aussi bien dans les cadres stratégiques nationaux que dans l'agenda 2030, le niveau de prise en compte des Autorités locales dans l'appropriation nationale des ODD est marginale à maintes égards. C'est le cas du plan d'opérationnalisation des ODD élaboré par le Gouvernement, où le taux de responsabilisation des Maires dans la réalisation des activités est de 3,63%, tandis que le taux des actions touchant aux Communes est de 6,66%. De même, la part du montant prévisionnel du plan de financement des ODD affectée aux Communes est de 0,39%.

Aussi, pour relever à sa juste valeur la prise en compte des Autorités locales et leurs associations nationale et locales dans la mise en œuvre des ODD au Cameroun, l'Expert scientifique et technique qui a conduit l'étude formule les recommandations suivantes:

### Au Gouvernement de :

13. **Intégrer** les Maires dans le plan d'opérationnalisation des ODD, comme groupe-cible des actions de renforcement des capacités des acteurs de mise en œuvre des ODD 2030, compte tenu du fort ancrage de leurs attributions avec l'agenda 2030 ;
14. **Prendre** en compte le Centre de Formation à l'administration municipale de Buéa dans les groupes-cibles des actions relatives à la vulgarisation et à l'appropriation des ODD, en vue d'outiller continuellement les agents municipaux en matière d'ODD;
15. **Revoir** la composition des Comités Départementaux de Suivi des investissements dont les missions vont être étendues aux ODD, en vue d'y intégrer tous les maires du département dans le comité départemental concerné, compte tenu du fait que le département est leur niveau de tutelle et pour la mutualisation des expériences ;
16. **Procéder à** la relecture des décrets fixant les modalités d'exercice des compétences transférées par l'Etat aux Communes, en vue de relever le niveau d'exercice de certaines compétences, conformément à leurs dispositions légales originelles, afin

d'étendre les attributions des maires à d'autres cibles ODD pertinentes pour le niveau local. C'est le cas, à titre d'illustration, de la compétence relative à la création des écoles primaires et maternelles par les Communes qui est limitée par le décret à la construction et équipement des salles de classes ;

17. **Relever** la représentativité des Maires dans les Comités de Suivi de l'exécution des investissements dont les missions vont s'étendre aux ODD, de manière à ce qu'au niveau du Comité départemental, tous les maires du département y siègent, et au niveau du Comité National, les dix Présidents des antennes régionales de l'association des Communes et Villes Unies du Cameroun y soient intégrés, en sus du Président national de ladite association, compte tenu de la faible prise en compte actuelle des autorités locales dans lesdites instances et le fort taux d'ancrage des attributions municipales dans la mise en œuvre des ODD.

### **Au Parlement et au Gouvernement**

18. **Procéder** à la relecture et à l'amendement conséquent de la loi N°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes, en vue d'intégrer dans les compétences transférées aux Communes, d'autres matières dont l'exercice au niveau local est pertinent pour atteindre d'autres cibles prioritaires de l'agenda 2030 et dont la localisation est limitée par la loi en vigueur. C'est le cas notamment des cibles relatives aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, dans un contexte où l'Etat fait de l'économie numérique, le pilier de l'émergence.
19. **Revoir**, en vertu du principe d'autonomie qui leur est reconnues, les dispositions de la loi sur le régime financier de l'Etat et ses textes d'application, qui limitent la possibilité aux Maires d'ouvrir des comptes dans les banques, en vue de favoriser l'accès direct des autorités locales à diverses sources de financement privés et extérieurs des programmes et projets locaux de développement durable.

### **Au Gouvernement et aux PTF (PNUD, Banque Mondiale, UE, etc.)**

20. **Appuyer** l'association des Communes et Villes Unies du Cameroun et ses antennes territoriales, dans la mise en place de tout un plan d'opérationnalisation des ODD au niveau local, dont l'actualisation des Plans Communaux de Développement ne sera qu'une articulation, compte tenu de la faible prise en compte des communes dans le plan gouvernemental d'opérationnalisation des ODD 2016-2020n ce qui permettra de toucher d'autres groupes cibles importants comme les Comités Villageois de Développement, les comités locaux de gestion de l'eau, les associations culturelles, etc.

21. **Mettre en place** un guichet de financement des programmes et projets locaux issus de l'actualisation des PCD aux ODD, placé de préférence comme établissement public de l'association des Communes et Villes Unies du Cameroun, afin de permettre notamment aux partenaires étrangers, de financer directement les actions de développement local durable initiées par les autorités locales ;
22. **Appuyer** l'association Nationale des Communes et Villes Unies et ses antennes régionales et départementales, dans le Développement d'un système autonome de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des programmes et projets locaux de développement durable qui découleront de l'actualisation des plans communaux de développement aux ODD;
23. **Accompagner** l'Association des Communes et Villes Unies du Cameroun, dans l'actualisation de son Programme de Formation aux Métiers de la Villes, afin de l'arrimer aux thématiques de l'agenda 2030.

**Au Conseil National de la Décentralisation et administrations concernées**

24. **Développer** un Indice de Développement Local Durable ou arrimer l'outil existant, le cas échéant, en vue de favoriser le suivi et l'évaluation de l'opérationnalisation des ODD au niveau local.

## Bibliographie

### • Ouvrages

D. Kùbler, J. de Maillard, *Analyser les politiques publiques*, PUG, Grenoble, 2009.

J. C. Eko'o Akouafane, *La décentralisation administrative au Cameroun*, Harmattan, Paris, 2009.

J.P. Helfer, M. Kalika, J. Orsoni, *Management stratégique*, 9<sup>ème</sup> Ed. Vuibert, Paris, 2013.

Pierre Müller, *Les politiques publiques*, 10<sup>ème</sup> Ed. Que sais-je ?, PUF, Paris, 2013.

Laurie Boussaguet et C<sup>ie</sup>, *Dictionnaire des politiques publiques*, 3<sup>ème</sup> Ed., SciencesPo. Les Presses, Paris, 2010.

M. Grawitz, *Méthodes des sciences sociales*, 11<sup>ème</sup> Ed., Dalloz, Paris, 2001.

### • Thèses, Mémoires, articles scientifiques

R D. Mintya, *Approche systémique du suivi et de l'évaluation de la mise en oeuvre de la politique de décentralisation au Cameroun*, mémoire de Master en développement, Université Senghor, Alexandrie, 2013

R.D. Mintya, *Les déterminants de la contreperformance des organes de suivi-évaluation de l'action publique décentralisée au Cameroun*, Université Senghor, Alexandrie, 2013.

### • Rapports et autres documents officiels

CGLU., *Rapport sur l'état de la décentralisation et la démocratie locale dans le monde*, 2008.

CGLU., *Objectifs du Développement Durables : ce que les gouvernements locaux doivent savoir*.

INS, *Rapport national sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement en 2015*.

INS, *Annuaire statistique du Cameroun*, 2014.

MINATD., *Annuaire statistique du Ministère de l'Administration Territoriale et de la décentralisation*, 2013.

MINATD., *Rapport final de l'étude d'élaboration d'un indice de développement local (IDL) au Cameroun*, Mars 2015.

MINATD., SCAC Ambassade de France au Cameroun, *Recueil des lois de décentralisation*.

MINEPAT., *Cameroun Vision 2035*, février 2009

MINEPAT., *Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi, référentiel de l'action gouvernementale 2010-2020*.

MINEPAT., *Document national de contextualisation et de priorisation des objectifs de développement durable pour le Cameroun*, septembre 2017.

SPM., Cabinet Obiv Solutions, *Rapport final de l'étude d'évaluation d'impact de la politique de décentralisation sur les populations camerounaises de 2010 à 2015*, Yaoundé, juin 2016.

PNUD Cameroun, « Le PNUD en Action », bulletin d'information mensuel du Programme des Nations Unies pour le développement au Cameroun, N°022/Juin 2016

PNUD Cameroun, « Le PNUD en Action », bulletin d'information mensuel du Programme des Nations Unies pour le développement au Cameroun, N°017/Mars 2015

PNUD, *Objectifs de Développement Durables*.

ONU., *Rapport sur les Objectifs de Développement Durable*, 2016

- **Textes législatifs et réglementaires**

Loi N°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes

Loi N°2009/011 du 19 juillet 2009 portant régime financier des collectivités territoriales décentralisées

Liasse des décrets du Premier Ministre, Chef du Gouvernement fixant les modalités d'exercice des compétences transférées par l'Etat aux Communes.

# **ANNEXES**

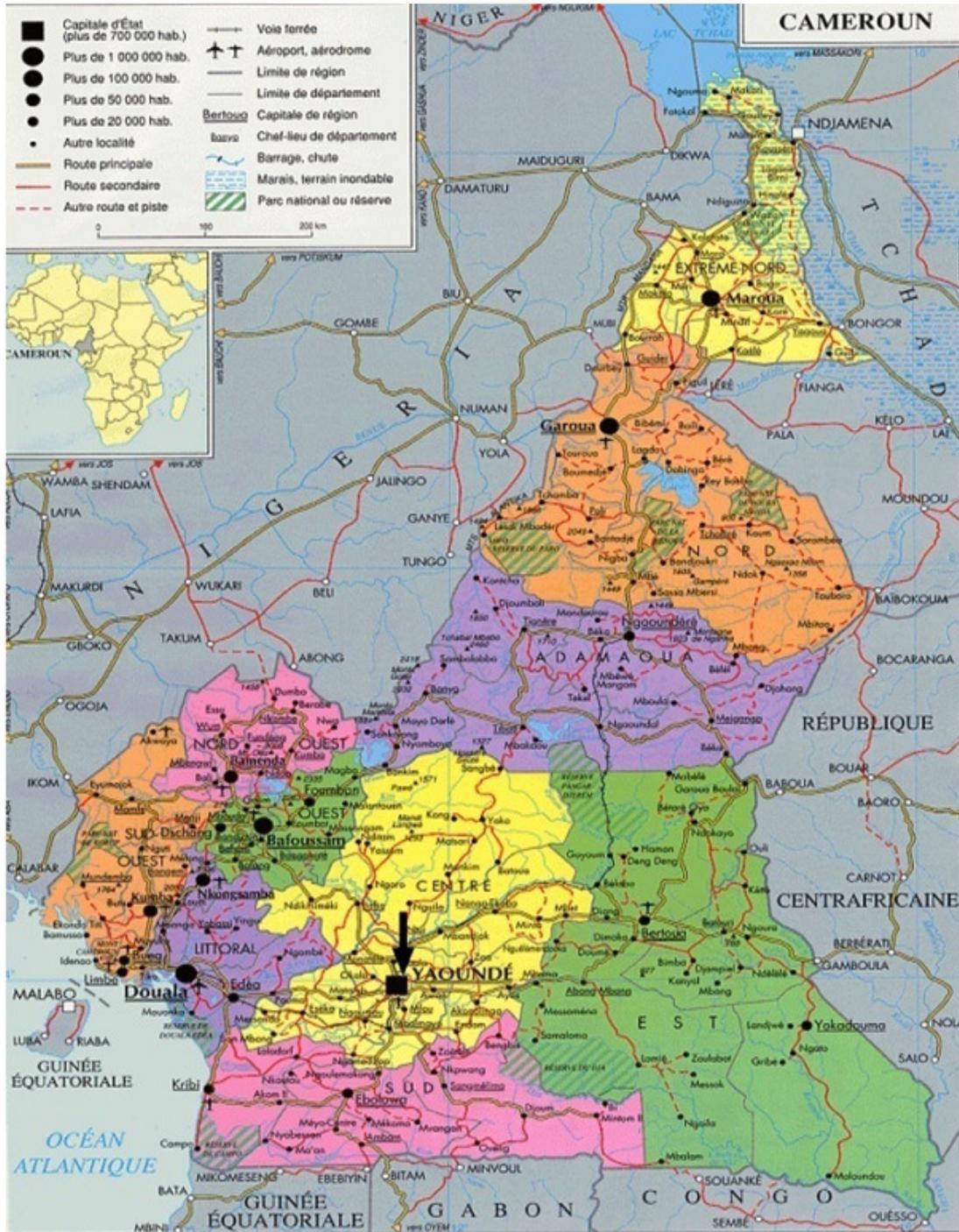
## Annexe 2 : Bilan des OMD 2015 au Cameroun

No	Objectif	Cibles mondiales et nationales	Valeur cible	Valeur actuelle et niveau d'atteinte	Probabilité d'atteinte en 2020
1	Réduire l'extrême pauvreté et la faim	<b>Cible 1.A</b> : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur un dollar par jour	28,7% (2020-DSCE)	37,50%	Potentielleme nt
		<b>Cible 1.B</b> : Assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif	97,00%	73,80%	Probablement
		<b>Cible 1.C</b> : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim	19,40%	15,40%	Atteint
2	Assurer l'éducation primaire pour tous	<b>Cible 2.A</b> : d'ici à 2015, donner à tous les enfants, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires	100%	85,10%	Potentielleme nt
3	Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	<b>Cible 3.A</b> : Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard	1	98,00%	Probablement
4	Réduire la mortalité infantile	<b>Cible 4.A</b> : Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	38	103	Potentielleme nt
5	Améliorer la santé maternelle	<b>Cible 5.A</b> : Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle	107,5	782	Potentielleme nt
6	Combattre le VIH/SIDA, le	<b>Cible 6.A</b> : D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/sida et	///	3,00%	Atteint

	paludisme et d'autres maladies	commencé à inverser la tendance actuelle			
		<b>Cible 6.B</b> : D'ici 2010, assurer à tous ceux qui en ont besoin l'accès aux traitements contre le VIH/SIDA	0,00%	28,90%	Potentielleme nt
7	Assurer un environnement durable	<b>Cible 7.A</b> : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales	ND		Probablement
		<b>Cible 7.B</b> : Réduire la perte de la biodiversité et atteindre d'ici à 2010 une diminution significative du taux de perte	ND		Potentielleme nt
		<b>Cible 7.C</b> : Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas d'accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base	25%	39,00%	Probablement
		<b>Cible 7.D</b> : Améliorer sensiblement, d'ici à 2020, les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis	ND	49,8	Probablement
8	Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	<b>Cible 8.A</b> : Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire	ND		Potentielleme nt
		<b>Cible 8.B</b> : Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés, des pays sans littoral et des petits Etats	ND		Potentielleme nt
		<b>Cible 8.D</b> : Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement	ND		Potentielleme nt
		<b>Cible 8.F</b> : En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordées à tous	100,00 %	64,90%	Probablement

Légende	Niveau d'atteinte			Probabilité d'atteinte en 2020		
	Cible atteinte	Proche de la cible	loin de la cible	Atteint	Probablement	Potentiellement

Annexe 3 : Carte du Cameroun



Sources : INS

Annexe 2: Objectifs généraux Vision 2035 et leurs cibles

Objectifs Généraux (OG) 2035	Cibles spécifiques
<p><b>OG 1 :</b> Réduire la pauvreté à un niveau socialement acceptable</p>	<p>1.1. Intensifier les investissements dans les infrastructures et les secteurs productifs 1.2. Réduire les écarts entre riches et pauvres par l'amélioration des systèmes de redistribution 1.3. Améliorer l'offre et garantir l'accès de la majorité aux services de santé de qualité 1.4. Améliorer la protection et la sécurité sociales 1.5. Augmenter l'offre, la qualité et l'adéquation de la formation 1.6. Promouvoir la création d'emplois décents</p>
<p><b>OG 2 :</b> Atteindre le stade de pays à revenus intermédiaires</p>	<p>2.1. Accroître la productivité de l'économie 2.2. Intensifier les activités sylvo agro pastorales et piscicoles ainsi que d'extraction minière, etc. 2.3. Préserver la stabilité macroéconomique 2.4. Promouvoir la mutation et la professionnalisation des services 2.5. Promouvoir, vulgariser et valoriser les résultats de la recherche</p>
<p><b>OG 3 :</b> Devenir un nouveau pays industrialisé</p>	<p>3.1. Intensifier les investissements dans les infrastructures et les secteurs productifs 3.2. Développer un secteur manufacturier sain, compétitif et diversifié, capable d'inverser la structure du commerce extérieur (exportations et importations) 3.3. Collecter l'épargne, financer la croissance et le développement 3.4. Modifier la structure des échanges extérieurs et élargir les marchés 3.5. S'intégrer dans la sphère financière internationale et améliorer l'intermédiation bancaire</p>
<p><b>OG 4 :</b> Consolider le processus démocratique et renforcer l'unité nationale</p>	<p>4.1. Renforcer la solidarité nationale 4.2. Consolider l'Etat, garant de l'intérêt général 4.3. Promouvoir l'Etat de droit et la crédibilité du système judiciaire 4.4. Assurer une plus grande participation des populations 4.5. Consolider les libertés sociales (expression, association,...) 4.6. Renforcer la sécurité des personnes et des biens 4.7. Affermir la décentralisation et le développement local</p>
<p><b>Total</b></p>	<p>23 cibles</p>

Sources : Auteur, à partir du DSCE 2010-2020, page 54.

## ANNEXE 5 : Matrice de l'ancrage des compétences transférées par l'Etat aux Communes avec les 17 ODD de l'ONU<sup>32</sup>

Domaine / Objectif de Développement Local (ODL)	Compétences Transférées (CT) pour atteindre l'ODL	Cibles d'action fixées par le cadre juridique	ODD pertinents localisables	Cibles ODD pertinents et localisables dans les PCD et les programmes et projets communaux
<b>ODL 1 : Promouvoir le développement économique local</b>	CT.1. la promotion des activités de production agricoles d'intérêt local	1.1. la participation à l'acquisition des semences et des pesticides	ODD 1 : Pauvreté	1.1 « D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour) »
		1.2. la surveillance et la lutte contre les maladies phytosanitaire	ODD 2 : Faim	2.3 « D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérables, y compris les nourrissons aient accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante »
		1.3. le développement des mini infrastructures rurales	ODD 8 : Croissance	8.2 « Parvenir à un niveau élevé de productivité par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, en mettant l'accent sur les filières agricoles à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main d'œuvre »
		1.4. la mobilisation communautaire en vue du développement local		
	CT.2 : la promotion des activités de production pastorales et piscicoles d'intérêt local	2.1. l'organisation des journées d'élevage	ODD 1 : Pauvreté	1.1 « D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour) »
		2.2. l'appui aux micros projets générateurs de revenus et d'emplois dans le domaine de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture	ODD 2 : Faim	2.3 « D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chaque habitant de la Commune, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérables, y compris les nourrissons aient accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante »
		2.3. la construction et l'entretien des centres zootechniques et de contrôle sanitaire vétérinaire	ODD 8 : Croissance	8.2 « Parvenir à un niveau élevé de productivité par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main d'œuvre »
		2.4. la création et l'aménagement des infrastructures et équipements d'élevage à usage communautaire		
		2.5. la création et la gestion des marchés à bétail		
2.6. la création et la gestion des périmètres agro-pastoraux				
2.7. la délimitation et la gestion concertée des espaces agro-pastoraux				
2.8. la lutte contre les zoonoses dans les centres urbains				
2.9. la construction, l'équipement et la gestion des infrastructures d'appui à l'élevage, à la pêche et à l'aquaculture				
2.10. la protection des ressources en eaux souterraines et superficielles par la surveillance participative				
CT.3 : la promotion des activités de production artisanales d'intérêt communal	3.1. l'organisation des salons de l'artisanat au niveau local	ODD 8 : Croissance	8.3 « Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micro entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers »	
	3.2. l'appui aux artisans et aux entreprises artisanales au niveau local			

<sup>32</sup> Sources : Auteur, à partir notamment de l'analyse du cadre juridique de la décentralisation au Cameroun

Domaine / Objectif de Développement Local (ODL)	Compétences Transférées (CT) pour atteindre l'ODL	Cibles d'action fixées par le cadre juridique	ODD pertinents localisables	Cibles ODD pertinents et localisables dans les PCD et les programmes et projets communaux
<b>ODL 1 : Promouvoir le développement économique local (suite)</b>	CT.4 : la mise en valeur de sites touristiques communaux	4.1. l'aménagement des sites touristiques d'intérêt local 4.2. l'exploitation des sites touristiques d'intérêt local	ODD 8 : Croissance	8.9 « D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux »
			ODD 12 : Mode de consommation et production	12.b « Mettre au point et utiliser des outils de contrôle de l'impact sur le développement durable d'un tourisme durable créateur d'emplois et valorisant la culture et les produits locaux »
	CT.5 : la Construction, l'équipement, l'entretien et la gestion des marchés	5.1. Construction, équipement, entretien et gestion des marchés (périodiques) 5.2. l'organisation des expositions commerciales locales destinées à faciliter l'accès au marché des ressources locales	ODD 2 : Faim	2.c « Adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et de produits dérivés et à faciliter l'accès rapide aux informations relatives à ces marchés, y compris le niveau des réserves alimentaires, afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité des prix alimentaires »
	CT.6 : la Construction, l'équipement, l'entretien et gestion des gares routières			
	CT.7 : l'Appui aux micros projets générateurs de revenus et d'emplois	7.1. l'attribution des appuis aux organisations communautaires à la base (coopératives, associations et mutuelles) pour la transformation des produits de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la forêt.	ODD1 : Pauvreté	1.1 « D'ici 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollars par jours »
			ODD 8 : Croissance	8.3 « Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micros entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers » 8.5 « D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale » 8.6 « D'ici à 2030, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation »
			ODD 9 : Infrastructures	<b>9.2</b> « Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et des conditions abordables, et leur intégration aux chaînes de valeur et aux marchés » <b>9.3</b> « Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration aux chaînes de valeur et aux marchés »
	CT.8 : l'alimentation en eau potable	8.1. la maîtrise d'ouvrage des puits et forages dans les zones non couvertes par le réseau public de distribution de l'eau concédé par l'Etat	ODD 6 : Accès alimentation eau, assainissement	<b>6.1</b> « D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable » 6.b « Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement »
CT.9 : le nettoyage des chemins, rues et		ODD 6 : Accès alimentation eau,	<b>6.2</b> « D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans les conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en	

Domaine / Objectif de Développement Local (ODL)	espaces publics communaux	Cibles d'action fixées par le cadre juridique	assainissement.	plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérables »
Compétences Transférées (CT) pour atteindre l'ODL			ODD pertinents localisables	Cibles ODD pertinents et localisables dans les PCD et les programmes et projets communaux
<b>ODL 1 : Promouvoir le développement économique local (suite)</b>	CT.10 : le suivi et le contrôle des déchets industriels	10.1. la promotion de la réalisation et/ou de la réhabilitation des stations d'épuration et des décharges de classe 1 (déchets industriels et ultimes) par la Commune auprès des industries produisant les déchets ; 10.2. le contrôle de manifeste de traçabilité des déchets et des permis environnementaux en matière de gestion des déchets industriels.	ODD 11 : Villes	11.6 « D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets »
			ODD 12 : Modes de consommation et production.	12.4 « D'ici à 2030, parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire nettement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement » 12.5 « D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation » 12.6 « Encourager les entreprises, en particulier les grandes entreprises et les sociétés transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité »
	CT. 11 : les opérations de reboisement et la création de bois communaux	11.1. la création des bois communaux et les plantations d'alignement dans les périmètres urbains 11.2. le renouvellement des ressources forestières dans les réserves forestières concédées	ODD 15 : Ecosystèmes terrestres	15.1 « D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux » 15.2 « D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial » 15.4 « D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable »
	CT. 12 : la lutte contre l'insalubrité, les pollutions et les nuisances	12.1. la délivrance des attestations de conformité environnementale aux promoteurs des projets assujettis à la procédure de la notice d'impact environnemental 12.2. la surveillance administrative et technique de toute activité qui fait l'objet d'une notice d'impact environnemental	ODD 6 : Accès à l'eau, assainissement	6.2 « D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérables »
			ODD 12 : Modes de consommation et de production	12.4 : « D'ici à 2030, parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire nettement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement » 12.5 « D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation » 12.6 « Encourager les entreprises, en particulier les grandes entreprises et les sociétés transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité »
CT. 13 : la protection des ressources en eaux	13.1. la lutte contre la jacinthe d'eau et autres plantes exotiques envahissantes		ODD 6 : Accès à l'eau, assainissement	6.6 « D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les

<b>DL 1 : Promouvoir le développement économique local (suite)</b>	souterraines et superficielles	13.2. la conservation et la gestion rationnelle des écosystèmes des zones humides	assainissement.	aquifères et les lacs »
			ODD 15 : Ecosystèmes terrestres	15.1 « D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestre et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux » 15.8 « D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires »
	CT.14 : l'élaboration de plans communaux d'action pour l'environnement	14.1. Adoption par délibération municipale d'un plan d'action pour l'environnement ; 14.2. la gestion des sites reboisés dans les communes concernées par l'opération sahel vert.	ODD 11 : Villes	11.b « D'ici à 2020, accroître nettement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politique et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai des risque de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophes à tous les niveaux »
			ODD 13 : Changements climatiques	13.1 « Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat » 13.3 « améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide »
			ODD 15 : Ecosystèmes terrestres	15.3 « D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres »
	CT.15 : la création, l'entretien et la gestion des espaces verts, parcs et jardins d'intérêt communal		ODD 11 : Villes	11.7 « D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et de espaces publics sûrs »
	CT. 16 : la gestion au niveau local d'ordures ménagères		ODD 11.Villes	11.6 « D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets »
CT. 16 : la création et l'aménagement d'espaces publics urbains	16.1. la maîtrise d'ouvrage en vue de la réalisation, de l'entretien et de la maintenance des espaces publics urbains <sup>33</sup>	ODD 11 : Villes	11.7 « D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et de espaces publics sûrs »	
CT. 17 : l'élaboration et l'exécution des plans	17.1. l'élaboration et l'exécution des PCD	ODD 1 : Pauvreté.	1.1 « D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier »	

<sup>33</sup> les espaces publics urbains renvoient à l'ensemble des espaces délimités par le bâti et accessibles à tous, à savoir : les carrefours, les places publics, les esplanades, les terrains de jeux, les parcs et jardins, les parcs boisés, les bancs publics, les pistes cyclables, les rues piétonnes et les trottoirs (Cf. article 4 du décret N°2012/0879/PM du 27 mars 2012 fixant les modalités d'exercice des compétences transférées par l'Etat aux Communes en matière de création et d'aménagement d'espaces publics urbains).

	d'investissement communaux			1.4 « D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérable, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres forme de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la micro finance »
Domaine / Objectif de Développement Local (ODL)	Compétences Transférées (CT) pour atteindre l'ODL	Cibles d'action fixées par le cadre juridique	ODD pertinents localisables	Cibles ODD pertinents et localisables dans les PCD et les programmes et projets communaux
<b>ODL 1 : Promouvoir le développement économique local (suite)</b>	CT. 18 : la passation, en association avec l'Etat ou la Région, de contrats-plans pour la réalisation d'objectifs de développement	18.1. Passation de contrats-plans dans le cadre de l'exercice des compétences transférées, et prioritairement sur des investissements créateurs de richesses et des domaines d'activités générateurs de croissance et d'emplois	ODD 8 : Croissance	8.1 « Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 pour cent dans les pays les moins avancés » 8.2 « Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main d'œuvre » 8.5 « Parvenir à un plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale »
			ODD 17 : Partenariat	17.17 « Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière »
	CT. 19 : la planification urbaine	19.1. l'élaboration et l'appropriation des plans directeurs d'urbanisme, des plans d'occupation des sols, des plans de secteur, des plans sommaires d'urbanisme 19.2. la délivrance des actes administratifs relatifs à l'utilisation du sol et à la construction.	ODD 11 : Villes	11.1 « D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis » 11.3 « D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays »
	CT. 20 : les opérations d'aménagement foncier		ODD 1 : Pauvreté.	1.4 « D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, <b>à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété</b> , à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins...»
	CT. 21 : la création et l'entretien des voiries municipales, ainsi que la réalisation de travaux connexes	21.1. la maîtrise d'ouvrage des études sommaires, de relevés de dégradation et de réalisation des travaux connexes.	ODD 10 : Inégalités	10.7 « <b>Faciliter</b> la migration et <b>la mobilité</b> de façon ordonnée, sûre régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées »
	CT. 22 : l'organisation et la gestion des transports publics urbains	22.1. la création et la gestion des infrastructures de transport public urbain 22.2. l'élaboration du plan des déplacements urbains et périurbains 22.3. la promotion et l'animation des actions de prévention et de sécurité routières en zone	ODD 10 : Inégalités	10.7 « <b>Faciliter</b> la migration et <b>la mobilité</b> de façon ordonnée, sûre régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées »
			ODD11 : Villes	11.2 « D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière notamment en développant les transports publics, une attention particulière

		urbaine 22.4. la délivrance de certains documents de transport public		devant être accordée aux besoins des personnes n situation vulnérables, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées »
			ODD 13 : Changements climatiques	13.3 « Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide »
Domaine / Objectif de Développement Local (ODL)	Compétences Transférées (CT) pour atteindre l'ODL	Cibles d'action fixées par le cadre juridique	ODD pertinents localisables	Cibles ODD pertinents et localisables dans les PCD et les programmes et projets communaux
<b>ODL 1 : Promouvoir le développement économique local (suite et fin)</b>	CT.23 : l'aménagement et la viabilisation des espaces habitables		ODD 11 : Villes	11.1 « D'ici 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis » 11.c « Aider les pays les moins avancés, y compris par une assistance financière et technique, à construire des bâtiments durables et résilients en utilisant des matériaux locaux »
	CT.24 : l'éclairage des voies publiques			
	CT.25 : l'adressage et la dénomination des rues, places et édifices publics			
	CT. 26 : la création et l'entretien des routes rurales non classées	26.1. la création et l'entretien des routes communales en terre 26.2. la construction, l'entretien et la gestion des bacs de franchissement 26.3. le cantonnement des routes communales	ODD 10 : Inégalités	10.7 « <b>Faciliter</b> la migration et <b>la mobilité</b> de façon ordonnée, sûre régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées »
	CT.27 : la création de zones d'activités industrielles		ODD 9 : Infrastructures, industrialisation.2	9.2 « Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés »
	CT.28 : la contribution à l'électrification des zones nécessiteuses		ODD 7 : Services énergétiques.	7.1 « D'ici à 2030, accroître l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable »
	CT. 29 : l'autorisation d'occupation temporaire et de travaux divers			
<b>ODL 2 : Promouvoir le développement sanitaire au niveau local (santé et population)</b>	CT.30. l'état civil		ODD 16 : Société pacifique	16.9 « D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances »
	CT.31 : la création, l'équipement, la gestion et l'entretien des centres de santé d'intérêt communal	31.1. la maîtrise d'ouvrage en vue de la construction des centres de santé intégrés et des centres médicaux d'arrondissement 31.2. la mise à la disposition desdits centres de santé de mobiliers et matériels homologués indispensables à la prestation	ODD 3 : Santé	3.1 « D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de la mortalité maternelle au-dessous de 70/100.000 naissances vivantes » 3.2 « D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes »

		des soins de santé primaires 31.3. l'hygiène et salubrité des centres de santé intégrés et médicaux d'arrondissement 31.4. la mise à la disposition desdits centres de santé du personnel d'appoint 31.5. la participation à leurs comités de gestion		3.3 « D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles »
	CT.32 : l'assistance aux formations sanitaires et établissement sociaux		ODD 3 : Santé	
Domaine / Objectif de Développement Local (ODL)	Compétences Transférées (CT) pour atteindre l'ODL	Cibles d'action fixées par le cadre juridique	ODD pertinents localisables	Cibles ODD pertinents et localisables dans les PCD et les programmes et projets communaux
ODL 2 : Promouvoir le développement sanitaire au niveau local (suite et fin)	CT.33: le contrôle sanitaire dans les établissements de fabrication, de conditionnement, de stockage ou de distribution de produits alimentaires, ainsi que des installations de traitement des déchets solides et liquides produits par des particuliers et des entreprises		ODD 3 : Santé	3.9 « D'ici à 2030, réduire nettement l nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol »
			ODD 12 : Modes de consommation et de production	12.3 « D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant, au niveau de la distribution comme de la consommation, et diminuer les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récoltes » 12.5 « D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation »
ODL 3 : Promouvoir le développement social au niveau local	CT.34 : la réinsertion sociale	34.1. la participation à l'entretien et à la gestion en tant que de besoin des centres de promotion et de réinsertion sociale 34.2. l'assistance aux établissements sociaux	ODD 10 : Inégalités	10.3 « Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et n encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière »
			ODD 16 : société pacifique	16.2 « Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et la trait, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants »
		34.3. l'entretien et la gestion des centres de promotion de la femme et de la famille	ODD 5 : Genre	5.1 « Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles »
	CT.35 : la création, l'entretien et la gestion des cimetières			
	CT.36 : l'organisation et la gestion de secours au profit des nécessiteux	11.1. l'attribution des aides et secours aux indigents et aux nécessiteux	ODD 10 : Inégalités	10.2 « D'ici à 2030, autonomiser toutes les personne et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur apparence ethnique, de leurs origine, de leur religion ou de leur statut économique ou autre » 10.3 « Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et n encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière »
ODL 4 : Promouvoir le	CT.37. Education de	37.1. la construction, l'équipement, l'entretien	ODD 4 : Education	4.1 « D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons

développement éducatif au niveau local	base	et la maintenance des écoles maternelles et primaires et des établissements préscolaires de la Commune 37.2. l'acquisition des matériels et fournitures scolaires 37.3. le recrutement et la prise en charge du personnel d'appoint des dites écoles et établissements		suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité les dotant d'acquis véritablement utiles » 4.2 « D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des services de développement et de prise en charge de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire » 4.5 « D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle »	
<b>Domaine / Objectif de Développement Local (ODL)</b>	<b>Compétences Transférées (CT) pour atteindre l'ODL</b>	<b>Cibles d'action fixées par le cadre juridique</b>	<b>ODD pertinents localisables</b>	<b>Cibles ODD pertinents et localisables dans les PCD et les programmes et projets communaux</b>	
ODL 4 : Promouvoir le développement éducatif au niveau local (suite et fin)	CT.38 : la participation à la gestion et à l'administration des lycées et collèges de l'Etat et de la région par le biais des structures de dialogue et de concertation		ODD 4 : Education	4.1 « D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité les dotant d'acquis véritablement utiles »	
	CT.39: l'exécution des plans d'élimination de l'analphabétisme, en relation avec l'administration régionale		ODD 4 : Education	4.6 « D'ici à 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter »	
	CT.40: la participation à la mise en place et à l'entretien des infrastructures de dialogue et de concertation		ODD 16 : Société pacifique	16.7 « Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et le représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions »	
	CT.41: la formation, et l'insertion ou réinsertion professionnelles	41.1. l'élaboration d'un plan prévisionnel local de formation et de recyclage 41.2. la participation à la mise en place, à l'entretien et à l'administration des centres de formation professionnelle (SAR/SM,).		ODD 4 : Education	4.4 « D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat »
		41.3. l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan communal d'insertion ou de réinsertion professionnelles		ODD 8 : Croissance	8.5 « D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale »
ODL 5 : Promouvoir le développement sportif au niveau local	CT. 42 : la promotion et l'animation des activités de jeunesse	42.1. la construction et l'équipement des centres multifonctionnels de promotion des jeunes (CMPJ).	ODD 10 : Inégalités	10.3 « Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière »	

			ODD 16 : Sociétés pacifiques	16.a « Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement »	
	CT. 43 : la promotion des activités de sports et d'éducation physique	43.1. la promotion et l'animation des activités sportives 43.2. la création et la gestion des infrastructures sportives d'intérêt communal 43.3. le recensement et la participation à l'équipement des associations sportives 43.4. la participation à l'organisation des compétitions	ODD 16 : Sociétés pacifiques	16.a « Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationale chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement »	
<b>Domaine / Objectif de Développement Local (ODL)</b>	<b>Compétences Transférées (CT) pour atteindre l'ODL</b>	<b>Cibles d'action fixées par le cadre juridique</b>	<b>ODD pertinents localisables</b>	<b>Cibles ODD pertinents et localisables dans les PCD et les programmes et projets communaux</b>	
ODL 6 : Promouvoir le développement culturel au niveau local	CT. 44 : la réhabilitation et la promotion des musées locaux	44.1. la participation à la réhabilitation des musées locaux 44.2. l'appui aux promoteurs de musées d'art ancien et patrimoniaux au niveau local	ODD 8 : Croissance	8.9 « D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui créé des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux. »	
			ODD 11 : Villes	11.4 « Redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial »	
	CT. 45 : Organisation au niveau local des journées culturelles			ODD 8 : Croissance	8.9 « D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui créé des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux. »
				ODD 11 : Villes	11.4 « Redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial »
	CT. 46 : l'appui aux associations culturelles	46.1. l'aménagement et la mise à la disposition des associations culturelles des infrastructures et espaces destinés à abriter leurs activités de création et leurs prestations 46.2. l'octroi des équipements, matériels et des fonds aux dites associations		ODD 8 : Croissance	8.9 « D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui créé des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux. »
				ODD 11 : Villes	11.4 « Redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial »
	CT. 47 : la promotion des langues nationales	46.3. la participation aux programmes régionaux de promotion des langues nationales 46.4. la participation à la mise en place et à l'entretien d'infrastructures et équipement.		ODD 4 : Education	4.6 « D'ici à 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes sachent lire, écrire et compter »
				ODD 11 : Villes	11.4 « Redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial »
Total	47 compétences transférées	46.5.			

**ANNEXE : 6 Plan d’opérationnalisation**



**PLAN D’OPERATIONNALISATION DES  
OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE AU  
CAMEROUN POUR LA PERIODE 2016-2020**

**OBJECTIF GENERAL :** Le plan d’opérationnalisation vise à favoriser une bonne planification des actions et activités à mettre en œuvre pour garantir l’atteinte des résultats visés à travers la mise en œuvre des ODD. Il est décliné en cinq grands axes déclinés en actions et activités à réaliser.

**Matrice d’actions prioritaires**

Actions	Résultats attendus	Indicateurs	Activités	Responsables	Coût	Source de financement	calendrier				
							2016	2017	2018	2019	2020
<b>AXE 1 : CONTEXTUALISATION ET OPERATIONNALISATION DES ODD</b>											
<b>Action 1.</b> Identification des critères de contextualisation	Les critères de contextualisation des ODD sont identifiés	Liste des critères de contextualisation des ODD	Atelier de lancement du processus de contextualisation et d’identification des critères	<b>MINEPAT/SNU</b> Départements ministériels, Société civile, Secteur privé,	PM (Réalisé)	MINEPAT -SNU					

Actions	Résultats attendus	Indicateurs	Activités	Responsables	Coût	Source de financement	calendrier				
							2016	2017	2018	2019	2020
				Association des jeunes							
<b>Action 2.</b> Consultations nationales et régionales	Les ODD sont contextualisés selon les sept secteurs du DSCE	Rapport de l'atelier disponible	Atelier de contextualisation des ODD par les experts autour des sept secteurs du DSCE	<b>MINEPAT/SNU</b> Départements ministériels, Société civile, Secteur privé, Association des jeunes	PM (Réalisé)	MINEPAT -SNU					
	Les ODD sont contextualisés par le Grand public tenant compte de l'avis des populations à la base	Rapport de l'atelier disponible	Atelier de contextualisation et de priorisation des ODD	<b>MINEPAT/SNU</b> Départements ministériels, Société civile, Secteur privé, Association des jeunes	PM (Réalisé)	MINEPAT -SNU					
	L'avis des populations à la base est recueilli pour l'opérationnalisation des ODD	Nombre d'ateliers régionaux organisés; Rapports desdits ateliers disponibles	Organisation de 05 ateliers régionaux en vue de l'opérationnalisation des ODD	<b>MINEPAT/SNU</b>	PM	MINEPAT					
<b>Action 3.</b> Validation et vulgarisation des cibles contextualisées et priorisées	Le rapport national de contextualisation et de priorisation des ODD est validé	Rapport de l'atelier disponible	Atelier de validation technique du rapport national sur les ODD contextualisés et les cibles priorisées	<b>MINEPAT/SNU</b>	PM	MINEPAT -SNU					
	Le rapport national de contextualisation et de priorisation des ODD est produit et imprimé	Nombre de rapports imprimés	Production et Impression du rapport national sur les ODD contextualisés et les cibles priorisées	<b>MINEPAT/SNU</b>	PM						
	Le rapport national de contextualisation et de priorisation des ODD est		Dissémination du rapport national sur les ODD contextualisés et les cibles priorisées	<b>MINEPAT/SNU</b>	PM	MINEPAT -SNU					

Actions	Résultats attendus	Indicateurs	Activités	Responsables	Coût	Source de financement	calendrier							
							2016	2017	2018	2019	2020			
	vulgarisé auprès de tous les acteurs au développement													
<b>AXE 2 : VULGARISATION ET APPROPRIATION NATIONALE DES ODD</b>														
<b>Action 4.</b> Vulgarisation des ODD contextualisés auprès de la jeunesse	Les outils de communication sur les ODD sont élaborés, produits et disséminés auprès des jeunes	Nombre de supports de communication élaborés, produits et disséminés auprès des jeunes	Elaboration des outils de communication en direction de la jeunesse (supports de communication, bandes dessinées, dépliants, etc.)	MINJEC/CNJC MINEPAT, SNU	Réalisé									
			Pré-tests des outils de communication dans 03 zones		7 500 000									
			Atelier de finalisation des outils de communication élaborés en direction de la jeunesse		2 000 000									
			Production et Impression des supports de communication		10 000 000									
	Vulgarisation des supports auprès de la jeunesse	10 000 000												
	35 989 clubs d'éducation civique et clubs nature dans les écoles, lycées et collèges et 360 Equipes Mobiles d'Animation Populaires Urbaines et Rurales (EMAPUR) bénéficient d'un appui logistique en vue de la vulgarisation des ODD	Nombre de clubs d'éducation civique ayant bénéficié d'un appui logistique; Procès-verbaux de réception de ces appuis	Appui logistique aux clubs d'éducation civique et aux EMAPUR pour la vulgarisation des ODD	MINJEC/CNJC MINEPAT, SNU	75 000 000									
	Un club d'éducation à la citoyenneté est	Nombre d'université d'Etat et institutions	Elaboration d'un texte conjoint (MINJEC/MINESUP) portant création, élaboration et fonctionnement des clubs d'éducation civique à la citoyenneté dans	MINJEC/MINESUP										

Actions	Résultats attendus	Indicateurs	Activités	Responsables	Coût	Source de financement	calendrier				
							2016	2017	2018	2019	2020
	créé dans chaque université d'Etat et institutions d'enseignement supérieur	d'enseignement supérieur bénéficiant d'in club d'éducation à la citoyenneté	chaque université d'état et institutions d'enseignement supérieur								
			Appui logistique aux clubs d'éducation civique dans chaque université et institutions d'enseignement supérieur		10 000 000						
	Les messages clés sur les ODD sont intégrés sur les première et quatrième de couverture des cahiers	Nombre de catégories d'acteurs intervenant dans la production des manuels et fournitures scolaires qui intègrent les messages clés sur les ODD sur les premières et/ou quatrième de couverture	Atelier de sensibilisation des acteurs intervenant dans la production des manuels et fournitures scolaires (éditeurs, libraires, papeterie, etc) pour l'intégration des ODD sur les premières et quatrième de couverture des manuels et fournitures scolaires.	<b>MINCOMMERCE, MINEDUB, MINESEC</b>	10 000 000						
			Appui aux producteurs pour l'Intégration des messages clés sur les première et quatrième de couverture des cahiers	<b>MINEDUB, MINESEC</b>	10 000 000						
<b>Action 5.</b> Vulgarisation et appropriation nationale des ODD	Le Grand public est informé sur les ODD contextualisés	Réseau de communicateurs sur les ODD mis en place	Mise en place d'un réseau de communicateurs sur les ODD	<b>MINCOM, UPF/SNU</b>	0						
		Nombre d'émissions radio, télé et articles de presse sur les ODD produits	Production des émissions radio, télé et articles de presse sur les ODD	<b>MINCOM, UPF/SNU</b>	5 000 000						
		Nombre d'émissions radio, télé et articles de presse sur les ODD diffusés	Diffusion des émissions radio, télé et articles de presse sur les ODD	<b>MINCOM, UPF/SNU</b>	5 000 000						
		Portail web collaboratif	Elaboration d'un portail web collaboratif d'échanges sur les ODD	<b>MINEPAT</b>	5 000 000						

Actions	Résultats attendus	Indicateurs	Activités	Responsables	Coût	Source de financement	calendrier				
							2016	2017	2018	2019	2020
		d'échanges sur les ODD disponible									
		Charte publiée ; Au moins 1000 exemplaires distribués	Campagnes de vulgarisation de la charte sur les ODD auprès des OSC qui ne l'ont pas adopté	<b>Société Civile</b>	30 000 000						
		Rapports d'ateliers	Au moins 02 ateliers de sensibilisation sur les principes de la charte								
		Nombre d'acteurs du secteur privé informés en faveur de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises	Plaidoyer et information du secteur privé en faveur de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises	<b>MINEPAT</b>	10 000 000						
	Une stratégie nationale de communication sur les ODD est élaborée et opérationnelle	Stratégie nationale de communication sur les ODD disponible	Elaboration d'une stratégie nationale de communication sur les ODD	<b>MINCOM, MINEPAT, CNC, OSC</b>	150 000 000						
<b>Action 6.</b> Appui à l'intégration des ODD dans les programmes scolaires et universitaires/extra scolaires	les programmes scolaires et universitaires/extra scolaires intègrent les ODD	Nombre de programmes scolaires et universitaires/extra scolaires intégrant les ODD	Appui à la réforme des curricula scolaires en y intégrant les ODD	<b>MINESEC MINEDUB MINEFOP MINJEC MINPROFF</b>	50 000 000	Banque mondiale (PAREC)					
			Renforcement des capacités des acteurs de la chaîne de supervision pédagogique et des formateurs sur les ODD		50 000 000	Banque mondiale (PAREC)					
			Appui à la mise en place des agendas 21 scolaires								
<b>AXE 3 : INTERGATION DES ODD DANS LES POLITIQUES ET STRATEGIES NATIONALES</b>											
<b>Action 7.</b> Vulgarisation du	Le plan	Nombre	Production et Impression du plan	<b>MINEPAT/SNU</b>	5 000 000						

Actions	Résultats attendus	Indicateurs	Activités	Responsables	Coût	Source de financement	calendrier				
							2016	2017	2018	2019	2020
plan d'opérationnalisation des ODD	d'opérationnalisation est produit et disséminé auprès de tous les acteurs en particulier ceux qui élaborent les stratégies	d'exemplaires du plan d'opérationnalisation des ODD disséminés	d'opérationnalisation des ODD		5 000 000						
			Dissémination du plan d'opérationnalisation des ODD								
<b>Action 8.</b> Appui à l'actualisation des cadres globaux de planification en vue de la meilleure prise en compte des ODD	Les cadres globaux de planification prennent en compte les ODD	Nombre de documents de planification prenant en compte les ODD disponibles	Transcription de la vision 2035 (dépliants maquettes pour présenter comment sera le Cameroun en 2035)	<b>MINEPAT/DPPS</b>	100 000 000						
			Appui aux travaux de planification de la deuxième phase de la Vision 2035 pour la période 2020-2027	<b>MINEPAT/DPPS</b>	2 500 000 000	GOV et PTF					
			Politique Nationale de la Population	<b>MINEPAT</b>	30 000 000	UNFPA					
			Politique Nationale de l'Emploi	<b>MINEFOP</b>	50 000 000	BIT					
<b>Action 9.</b> Appui à l'actualisation des Plans Communaux de Développement	Les PCD sont actualisés en prenant en compte les ODD	Nombre de PCD actualisés intégrant les ODD	Actualisation les PCD en intégrant les ODD	<b>PNDP, MINEPAT/DIADR. CTD</b>	PM	Financement BM (à travers le PND)					
<b>Action 10.</b> Appui à l'actualisation des stratégies en vue de l'intégration des ODD	La Stratégie du Secteur de l'Éducation et la Formation (SSEF) est actualisée en prenant en compte les ODD	Le document de SSEF prenant en compte les ODD disponible	Actualisation de la stratégie du secteur éducation et formation	<b>MINEPAT/DPPS</b>	PM	Financement BM					
	Intégration des thématiques liées aux ODD dans les clubs d'éducation civique	Les nouveaux textes de la Stratégie éducation intégrant le volet ODD	Actualisation de la stratégie d'éducation civique	<b>MINJEC</b>	10 000 000	AR					
<b>Action 11.</b> Appui à l'élaboration des plans	<b>Les plans sectoriels de développement</b>	Nombre de plans sectoriels de	Elaboration du Plan sectoriel de développement du secteur l'éducation et la formation	<b>MINEPAT/DPPS</b>	250 000 000	AR					

Actions	Résultats attendus	Indicateurs	Activités	Responsables	Coût	Source de financement	calendrier				
							2016	2017	2018	2019	2020
sectoriels en vue de l'intégration des ODD	intègrent les ODD	développement intégrant les ODD disponibles	Elaboration du Plan sectoriel de développement du secteur des services sociaux	MINEPAT/DPPS	250 000 000	AR					
			Elaboration du Plan sectoriel de développement du secteur des infrastructures	MINEPAT/DPPS	250 000 000	AR					
			Elaboration du Plan sectoriel de développement du secteur des industries et services	MINEPAT/DPPS	250 000 000	AR					
			Accompagnement des administrations pour l'élaboration des programmes ministériels du triennal 2018-2022	MINEPAT/DPPS	200 000 000	AR					
<b>AXE 4 : RENFORCEMENT DES CAPACITES</b>											
<b>Action 12.</b> Renforcement des capacités nationales pour l'appropriation des stratégies élaborées/actualisées	Les comités internes PPBS s'approprient les stratégies actualisées et les plans sectoriels élaborés	Nombre de comités internes PPBS dont les capacités sont renforcés	Renforcement des capacités des comités internes PPBS des administrations publiques	MINEPAT/DPPS	500 000 000						
<b>Action 13.</b> Renforcement des capacités des leaders des jeunes pour appropriation et vulgarisation des ODD au niveau régional et local	Les ateliers de renforcement des capacités des jeunes en matière d'appropriation et de vulgarisation des ODD sont organisés dans les 10 régions	Nombre d'ateliers de renforcement des capacités des jeunes organisés ; Rapports desdits ateliers disponibles	Organisation des ateliers de renforcement des capacités (Formation des responsables de 360 bureaux communaux, 58 bureaux départementaux 10 bureaux régionaux et 1 bureau national)	MINJEC/MINEPAT/SNU	65 000 000						
	Les campagnes de mobilisation et de sensibilisation des jeunes sont organisées dans les 10 régions y compris à travers les réseaux sociaux et les plateformes	Nombre de campagnes de mobilisation et de sensibilisation organisées ; Nombre de plateformes virtuelles exploitées en vue de la	Organisation des campagnes de mobilisation et de sensibilisation des jeunes y compris à travers les réseaux sociaux et les plateformes virtuelles (UN4U, U-Report, Facebook, Twitter)	MINJEC/SNU	10 000 000						

Actions	Résultats attendus	Indicateurs	Activités	Responsables	Coût	Source de financement	calendrier				
							2016	2017	2018	2019	2020
	virtuelles (UN4U, U-Report, Facebook, Twitter)	sensibilisation des jeunes sur les ODD									
<b>Action 14.</b> Renforcement des capacités des associations de la société civile et des parlementaires en vue d'une meilleure appropriation des ODD	Les OSC s'approprient la réalisation des ODD	Base de données des OSC œuvrant pour la réalisation des ODD	Renforcement des capacités des associations de la société civile d'une meilleure appropriation des ODD	<b>OSC (réseau des OSC)</b>	30 000 000						
	Les capacités des parlementaires sur la mise en œuvre des ODD sont renforcées	Nombre de parlementaires capacités sur la mise en œuvre des ODD	Renforcement des capacités des parlementaires sur le suivi de la mise en œuvre	<b>MINEPAT/INS</b>	10 000 000						
	Les capacités des journalistes sur la mise en œuvre des ODD sont renforcées	Nombre de journalistes capacités sur la mise en œuvre des ODD	Renforcement des capacités des journalistes		10 000 000						
	Les capacités des acteurs du secteur privé sur la mise en œuvre des ODD sont renforcées	Nombre d'acteurs du secteur privé capacités sur la mise en œuvre des ODD	Renforcement des capacités des acteurs du secteur privé		10 000 000						
<b>AXE 5 : MECANISME DE COORDINATION ET DE SUIVI-EVALUATION</b>											
<b>Action 15.</b> Mise en place d'un mécanisme de coordination	la Plateforme Commune de Travail et de Collaboration (PCTC) sur les ODD au Cameroun est fonctionnelle	Support d'ancrage institutionnel de la PCTC	Appui aux activités de la plateforme Commune de Travail et de Collaboration (PCTC) sur les ODD des ODD au Cameroun	<b>MNEPAT SNU OSC</b>	20 000 000						
	la plateforme de suivi et d'examen de la mise en œuvre des ODD est créée et fonctionnelle	Texte portant création et fonctionnement de la plateforme de suivi et d'examen de la	Elaboration d'un texte portant création, élaboration et fonctionnement d'une plateforme de suivi et d'examen de la mise en œuvre des ODD	<b>PM</b>							

Actions	Résultats attendus	Indicateurs	Activités	Responsables	Coût	Source de financement	calendrier				
							2016	2017	2018	2019	2020
		mise en œuvre des ODD disponible									
	Les outils de collecte et le format des rapports de reporting sont disponibles	Outils de collecte Format des rapports de reporting	Elaboration des outils de collecte et format des rapports de mise en œuvre des ODD au Cameroun	<b>MINEPAT/INS</b>	20 000 000						
	Le rapport national de mise en œuvre des ODD est produit	Rapport national sur la mise en œuvre des activités pour la réalisation des ODD disponible	Organisation de deux fora nationaux de suivi et examen de la mise en œuvre des ODD au Cameroun	<b>MINEPAT/INS/SNU/PTF/SECTORIELS/OSC</b>	100 000 000						
Production du Rapport national sur la mise en œuvre des activités pour la réalisation des ODD (organisation des revues annuelles)			<b>MINEPAT</b>	10 000 000							
Edition et dissémination du rapport			<b>MINEPAT</b>	25 000 000							
	Les rapports régionaux de mise en œuvre des ODD sont produits				300 000 000						
			Participation aux fora régionaux et internationaux sur les ODD	<b>MINEPAT</b>	150 000 000						
<b>Action 16.</b> Détermination d'un dispositif de suivi	Plan de suivi-évaluation élaboré	Document du plan de suivi-évaluation disponible	Elaboration d'un plan de suivi-évaluation des ODD	<b>INS</b>	20 000 000						
	Le rapport sur la situation de référence des indicateurs des ODD en 2016 est produit avec l'ensemble des administrations sectorielles du SNIS	Rapport sur la situation de référence des indicateurs des ODD en 2016 disponible	Finalisation des travaux d'élaboration du rapport sur la situation de référence des indicateurs et proposition des valeurs cibles	<b>INS</b>	25 000 000						
	Le rapport sur la situation de référence sur les	Nombres de copies du rapport sur la situation de	Production et impression du rapport national sur la situation de référence des indicateurs (l'INS devra indiquer les valeurs cibles pour chaque indicateurs	<b>INS</b>	15 000 000						

Actions	Résultats attendus	Indicateurs	Activités	Responsables	Coût	Source de financement	calendrier							
							2016	2017	2018	2019	2020			
	ODD est produit et imprimé	référence imprimés	d'ici 2030)											
	Le rapport sur la situation de référence sur les ODD est vulgarisé		Vulgarisation du rapport national sur la situation de référence des indicateurs	INS	5 000 000									
	Le rapport de suivi des progrès vers l'atteinte des ODD est rédigé par le SNIS	Rapport de suivi des progrès vers l'atteinte des ODD disponible	Production et impression du rapport de suivi des progrès vers l'atteinte des ODD (02 jusqu'en 2020)	INS	30 000 000									
	Le rapport de suivi des progrès vers l'atteinte des ODD est vulgarisé par le SNIS		Edition et vulgarisation du rapport des progrès vers l'atteinte des ODD	INS	10 000 000									
	Les méthodologies de production des indicateurs contextualisés des ODD sont élaborées et mises en œuvre	Document de méthodologie pour le calcul des indicateurs contextualisés des ODD disponible	Organisation de séminaires méthodologiques pour le calcul des indicateurs contextualisés	INS	20 000 000									
	Un cadre multi-acteur de Supervision de Suivi et de redevabilité pour la mise en œuvre des ODD est défini et opérationnalisé	Document de référence et Guide d'Opérationnalisation du Cadre de Supervision de Suivi et de Redevabilité (CSSR) pour les ODD	Organisation de 10 Ateliers régionaux de sensibilisation et de concertation sur le Cadre Supervision de Suivi et de Redevabilité (CSSR) pour les ODD	CONSUPE OSC CTD MINEPAT	1 50 000 000 -Recherche préalable réalisée -2/10 ateliers régionaux réalisés									
	Le rapport indépendant sur la mise en œuvre des ODD au Cameroun	Rapport indépendant sur la mise en œuvre des ODD au Cameroun	Consultations au niveau local sur la perception des populations sur les avancées vers les ODD	OSC CTD Autorités Traditionnelles et	50 000 000									
			Elaboration d'un rapport indépendant de mise en											

Actions	Résultats attendus	Indicateurs	Activités	Responsables	Coût	Source de financement	calendrier				
							2016	2017	2018	2019	2020
	est élaboré	disponible	œuvre des ODD au Cameroun	Communautaires							
	La note conceptuelle sur la mise en œuvre des ODD est élaborée	Document de note conceptuelle disponible	Elaboration d'une note conceptuelle sur la mise en œuvre des ODD	MINJEC/CNJC	1 000 000						
<b>Action 17.</b> Appui à la production des données pour le suivi-évaluation des ODD	SNDS actualisée	document SNDS actualisée disponible	Appui à l'actualisation de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) suivant les priorités des ODD	INS	40 000 000						
	Données pour le suivi-évaluation des ODD produites	Rapport de suivi de la mise en œuvre de la SNDS disponible	Mettre en œuvre la SNDS (Appui à l'accompagnement des institutions dans la production des données)	INS	PM						
<b>Action 18.</b> Appui à l'intégration des ODD dans l'opérationnalisation du Programme National de Volontariat	Les ODD sont pris en compte dans l'opérationnalisation du Programme National de Volontariat	Curriculum élaboré et disponible	Elaboration d'un curriculum de formation des volontaires qui intègre les ODD	MINJEC.PNV, CTD, OSC	20 000 000						
		Rapports des sessions de renforcement des capacités des volontaires nationaux disponibles - Nombre de volontaires formés	Renforcement des capacités des volontaires nationaux sur la base d'un curriculum intégrant les ODD		80 000 000						
		Rapport des ateliers disponible - Nombre de personnels formés	Ateliers régionaux de renforcement des capacités des personnels du Programme National de Volontariat		50 000 000						
		Un recueil de bonnes pratiques produit et vulgarisé	Vulgarisation des bonnes pratiques de volontariat intégrant les ODD		30 000 000						
		Rapport de l'atelier disponible - Nombre des OIV qui intègrent les ODD dans leurs	Renforcement des capacités des OIV en matière de prise en compte des ODD		25 000 000						

Actions	Résultats attendus	Indicateurs	Activités	Responsables	Coût	Source de financement	calendrier				
							2016	2017	2018	2019	2020
		pratiques									
<b>TOTAL</b>					<b>6 170 500 000</b>						

